

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 13 MARS 2012**  
**- PROCÈS-VERBAL -**

L'AN DEUX MILLE DOUZE le 13 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-maire, le 6 mars 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Benoît AINS, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire,  
Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire,  
M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER (à partir du point 1 inclus), Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL (à partir du point 1), conseillers municipaux délégués, et, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Jérôme LETIER (jusqu'au point 0 inclus), conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Claire PALLIERE,  
Mme Christine SEVESTRE, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Jean-Pierre NECTOUX,  
Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Françoise FOUGEROLE,  
Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. CLERC-RENAUD,  
M. Julien WEIL (jusqu'au point 0 inclus), conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. le Maire,  
M David GREAU, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Brigitte ARTHUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. BEAUDOUIN :** Avant de commencer le conseil municipal que nous venons d'ouvrir par cet appel, je voudrais présenter au conseil municipal le conseil des sages qui est maintenant installé et qui commence ses propres premières réflexions. Il sera très naturellement remis en cause régulièrement, comme le veut la démocratie, mais je voudrais vous présenter son président Gabriel MARGALLET, accompagné de quatre des membres du conseil qui en sont les chevilles ouvrières : Mme Jeanne BAUDU, Mme Dominique PASQUIER, M. Jacques FALLOU et Jean-Pierre DUPHIL. Je les remercie du travail qu'ils ont commencé sous l'égide de notre collègue Jean EROUKHMANOFF. Le conseil des sages a vocation à donner son avis sur les problèmes et avoir un regard sur la vie de Saint-Mandé. Nous avons pensé qu'il était intéressant que les personnes qui vivent à Saint-Mandé, qui ne sont plus en activités et qui ont donc un regard plus particulier sur notre commune, sur la vie au quotidien, puissent observer celle-ci et nous faire part de leurs remarques et de leurs suggestions. Il a un avis consultatif. Il ne donne naturellement aucune directive au sein de l'administration communale. Il passe par le maire, l'adjoint concerné ou l'ensemble des adjoints pour les différents domaines de compétence. C'est un relais, un lieu de dialogue, un lien, un interlocuteur entre le public et la ville. Je souhaiterais, mes chers collègues adjoints, que vous receviez dans vos prochaines commissions, l'ensemble du conseil pour qu'il puisse se présenter aux membres du conseil, que vous évoquiez vos domaines de compétence, leur expliquiez comment vous fonctionnez, quelles sont les démarches et comment vous travaillez et que vous leur présentiez les projets que vous mettez en œuvre au nom du conseil et dans le cadre du vote des saint-mandéens.

Deux commissions ont été créées. Une commission équipement dont la vocation est de regarder les travaux, les problématiques du quotidien sur les chaussées, les voiries, les jardins et les espaces verts et une commission développement durable avec la logique de regarder la vie au quotidien. Le développement durable ne concerne pas que l'écologie, mais aussi le comportement des hommes et des femmes, le savoir-vivre ensemble, la notion de solidarité, de convivialité, la solitude, naturellement la culture. Il s'agit de donner des avis, des suggestions pour les programmes développés vis-à-vis des personnes âgées tels qu'ils sont faits par le CCAS, mais aussi par la culture et par l'animation.

Je leur ai demandé de réfléchir à la grande fête de la famille que nous souhaitons faire à partir de 2013 à Saint-Mandé, dont la vocation serait d'être l'extension d'un événement remarquable, chaque année c'est le printemps des bébés, afin de voir comment la famille qui est l'expression et le socle d'une cité et d'une communauté, peut, à travers les parents, grands-parents, oncles et tantes, enfants, etc., vit et comment elle s'exprime dans Saint-Mandé. Ce sera donc un moment de rencontre très fort et je leur ai demandé avec Jean EROUKHMANOFF de réfléchir sur cet événement.

Je me réjouis de leur présence et je les remercie d'avoir pris quelques instants sur leur vie, puisqu'une fois de plus, ils sont engagés à nos côtés. Ils ont eu un moment un peu compliqué et difficile. Quand on crée quelque chose, il y a toujours des balbutiements. On se lance, on corrige, on améliore, on avance et c'est le propre de la vie. Je les remercie très sincèrement premièrement de s'être présenté, deuxièmement d'avoir été élus et troisièmement de s'être engagés pleinement dans cette démarche. Nous aurons à peaufiner tout cela, mais ils se sont engagés et je voulais vous les présenter ce soir et une fois de plus les remercier et de leur présence et de leur engagement pour Saint-Mandé.

## **0. Approbation du précédent compte rendu**

**M. BEAUDOUIN** : *Y a-t-il des observations sur ce point ?*

**M. MAHEROU** : *Tout d'abord, il est dommage que le conseil des sages s'en aille. Ils auraient pu voir comment fonctionnait le conseil municipal.*

**M. BEAUDOUIN** : *Ils le connaissent. Ils sont déjà venus individuellement de temps à autre. Vous n'y avez peut-être pas fait attention dans le public, mais ils étaient présents.*

**M. MAHEROU** : *Au sein de ce conseil, y a-t-il une majorité et une opposition ou pas ?*

**M. BEAUDOUIN** : *Non. Ce sont des hommes et des femmes de bonne volonté. Et nous ne connaissons pas leurs opinions politiques. Ils ont été élus, c'est le principal.*

**M. MAHEROU** : *Ensuite, je souhaite remercier les personnes qui ont enfin mis la lumière à la sortie handicapé de la mairie. C'était demandé depuis un bon bout de temps. C'est fait. Tant mieux. Merci.*

**M. BEAUDOUIN** : *Donc il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal. Je vais donc le mettre aux voix.*

Le Conseil Municipal a approuvé le procès verbal du 24 janvier 2012, à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **1. Vote du budget primitif 2012 de la Ville**

**M. MONTAGNON** : Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 24 janvier dernier. Il a permis d'exposer le contexte national et local dans lequel le budget de la Ville a été élaboré.

Sa conclusion rappelait les objectifs à atteindre : le maintien des services, dégagement de nouveaux moyens, développement des secteurs prioritaires, investissement dans des projets structurants, pérennisation de l'autofinancement.

La clôture de l'exercice 2011 fait ressortir un excédent tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

Cet excédent est le fruit de différents éléments : en recettes (les redevances pour services rendus, des droits de mutation, les cessions d'immeuble plus importants que prévus ...) comme en dépenses (des économies sur les frais de personnel, les frais généraux, la non réalisation de toutes les dépenses inscrites...).

Toutefois, les difficultés et incertitudes évoquées sont toujours présentes pour l'année 2012.

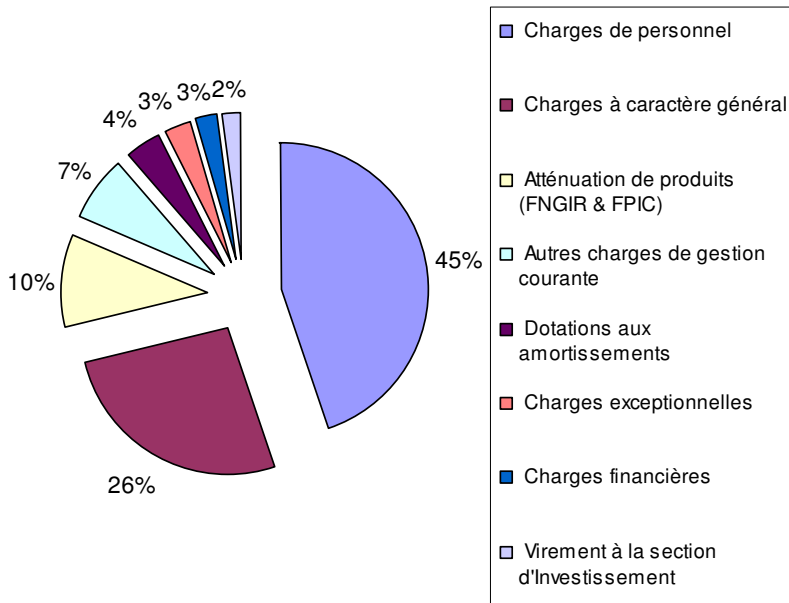
Il convient de noter que les éléments officiels communiqués par les services de l'Etat – état de notification des bases fiscales et la notification de la Dotation Globale de Fonctionnement – ne seront transmis que début mars. Ainsi, l'élaboration du budget 2012 a été faite en se basant sur les éléments de la loi de finances : gel des dotations de l'Etat, évolution des bases fiscales de +1,8%.

## 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1. Les dépenses

A l'instar des années précédentes, une analyse des postes de dépenses sera faite suivie d'une analyse par grands secteurs d'activité.

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 39 320 411.00 €, sont ventilées ainsi :



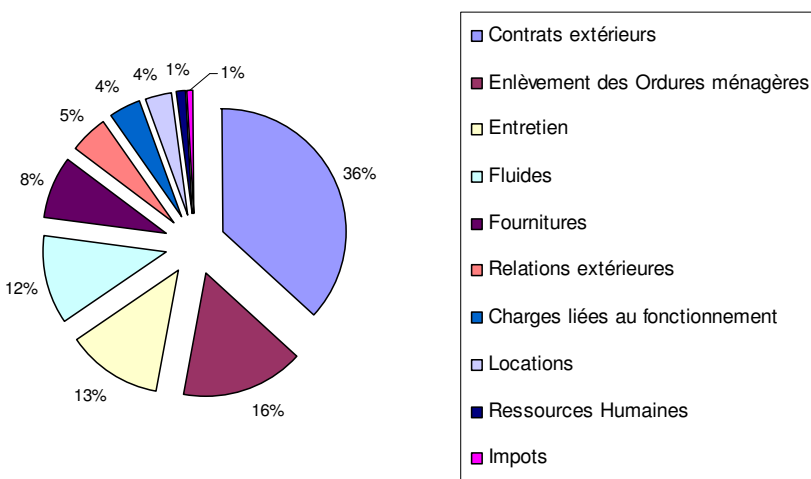
#### 1.1.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général : 10 358 871,71 € (10 445 934,42 € en 2011 soit -0,84%)

Pour la 2<sup>nd</sup>e année consécutive, on constate une baisse des charges à caractère général (-0,72 % entre 2010 et 2011).

Les grands postes de dépenses concernés au sein du chapitre 011 peuvent se découper ainsi :

#### Les contrats extérieurs :

3 797 110 € (3 680 479 € en 2011 soit +3,40%)



Cette partie concerne les contrats et marchés passés par la Ville auprès de prestataires extérieurs (tels que la restauration scolaire, la restauration des crèches, les dépenses liées à l'organisation des séjours des centres de loisirs et leurs transports, la réservation de 28 places en crèches privées, ainsi que les dépenses récurrentes (saison culturelle, préparation du bulletin

municipal, carrefour de l'emploi...). Les contrats extérieurs concernent également toutes les prestations d'études et d'honoraires commandées par la Ville (l'assistance juridique et la consultation de conseils extérieurs en vue de la passation de nouveaux marchés : restauration scolaire, assurance...).

La hausse de ce poste est essentiellement due à la prise en charge sur une année complète des réservations de places en crèches.

L'enlèvement des ordures ménagères : 1 664 400 € (1 696 006 € en 2011 soit -1,86%)

A l'instar des années précédentes, ces dépenses sont intégralement financées par la TEOM payée par les contribuables saint-mandéens.

L'entretien : 1 296 927 € (1 354 845 € en 2011 soit -4,27%)

Cette partie concerne toutes les dépenses liées à l'entretien des biens municipaux : les petites dépenses dans les bâtiments, sur les voiries, sur les véhicules, les frais de nettoyage des locaux...

La diminution est due à une meilleure gestion des fournitures d'entretien et des interventions au sein des bâtiments communaux.

Les fluides : 1 203 160 € (1 289 708 € en 2011 soit -6,71%)

La consommation en fluides sur les différents postes concernés connaît une baisse entre 2010 et 2011. Cette diminution est le fruit des efforts entrepris dans chacun des secteurs (remplacement de chaudières, meilleure gestion des bouches de lavage...). Pour l'année 2012, un objectif volontariste de diminution de ces coûts est fixé. Celui-ci est traduit par la diminution des inscriptions budgétaires.

Les fournitures : 871 748 € (877 678 € en 2011 soit -0,68%)

Ce poste concerne les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des services.

La poursuite d'une gestion efficace des stocks de petits équipements et matériels permet la réalisation d'économies sur des postes tels que les équipements de voirie...

Les relations extérieures : 522 466 € (555 125 € en 2011 soit -5,88%)

Ce poste concerne les frais des fêtes et cérémonies (dont la pose et dépose des illuminations de Noël) ainsi que les frais de publications (170 000 €).

Les impôts : 79 500 € (96 594 € en 2011 soit -17,70%)

En 2010, des études sur les impôts et taxes à la charge de la ville ont été menées. L'économie constatée en 2011 est intégrée au budget primitif 2012.

Les charges liées au fonctionnement : 413 588 € (411 123 € en 2011 soit +0,60%)

Ce poste concerne tous les frais liés au fonctionnement des services (téléphonie, affranchissement, assurance...). La hausse des frais d'assurance est due à des régularisations de cotisations intervenues en début d'année.

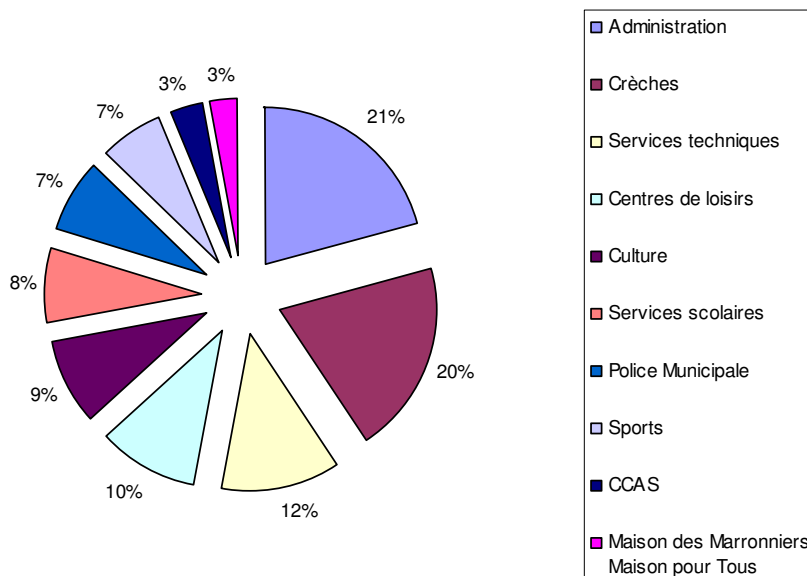
Les locations : 387 173 € (354 426 € en 2011 soit +9,24%)

Ce poste concerne les locations nécessaires à la Ville pour fonctionner de manière optimale (laveuses, terrains de sports...).

Les ressources humaines : 122 800 € (129 951 € en 2011 soit -5,50%)

Ce poste concerne les différentes dépenses effectuées par le service des Ressources Humaines (formation des agents, indemnités aux régisseurs, congés bonifiés...).

Une maîtrise des coûts de formation permettra de diminuer les frais liés aux organismes extérieurs en accentuant le recours au Centre de Gestion et au CNFPT. L'appel à certains cabinets



d'accompagnement personnalisé d'agents ne sera pas renouvelé. De plus, le recours à des formations informatiques spécifiques ne sera pas nécessairement maintenu.

**1.1.2. Chapitre 012 – Charges de personnel :** 17 615 000 € (17 355 606 € en 2011 soit +1,49%)  
L'évolution de la masse salariale entre 2011 et 2012 est contenue.

Comme évoqué, lors du DOB, le point d'indice de la Fonction Publique est gelé (ce qui bloque la rémunération des agents). Toutefois, la Ville ne souhaite aucunement freiner les déroulements de carrières. Le Glissement Vieillesse Technicité permettra une amélioration de certaines situations.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> février, la Ville de Saint-Mandé adhère au « Pass CIG » afin de développer l'action sociale.

De plus, les recrutements prévus en 2011 ont pu être réalisés permettant ainsi aux services de fonctionner de façon satisfaisante. Ainsi, les recrutements prévus pour l'année 2012 ne concerneront que des remplacements d'agents (retraites, départ volontaire, mutation...) et donc seront sans impact sur l'évolution de la masse salariale. Il est à noter que chaque départ est l'occasion de s'interroger sur l'opportunité du remplacement de l'agent.

Enfin, afin de mettre en place une comptabilité plus analytique, des agents inscrits sur le budget de la Caisse des Ecoles (CDE) ont été transférés sur le Budget Ville. Cela permettra une meilleure lisibilité des coûts liés à la restauration scolaire.

**1.1.3. Chapitre 014 – Atténuation de produits :** 3 993 000 € (3 815 651 € en 2011 soit +4,65%)

Ce chapitre comprend les dépenses liées aux fonds de péréquation (dont les modalités de calculs ont été exposées lors du DOB) mis en place en 2011 et 2012 :

- le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
- le Fonds national de Péréquation horizontale des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Il convient de noter, qu'à l'instar de 2011, la Ville de Saint-Mandé n'est pas assujettie à la pénalité SRU.

1.1.4. **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** : 2 923 793 € (3 062 610 € en 2011 soit -4,53%)

Les économies réalisées concernent essentiellement les subventions faites au CCAS et à la CDE :

Il a été demandé lors de l'élaboration budgétaire aux budgets annexes d'effectuer les mêmes efforts de gestion et d'économie que le budget principal. Les dépenses liées à l'action sociale n'ont pas fait l'objet de remise en cause mais les économies ont été réalisées sur des frais de gestion courante.

De plus, comme exposé pour le chapitre 012 – charges de personnel, le transfert des frais de personnel liés à la restauration scolaire a généré des « économies » sur le budget de la CDE.

Enfin, le montant de la subvention (50 000 €) au profit de l'amicale du personnel a été réaffecté à la cotisation « Pass CIG ».

1.1.5. **Chapitre 042 – Dotations aux amortissements** : 1 493 900,27 € (1 281 909 € en 2011 soit +16,54%)

Ces dépenses sont l'exacte contrepartie des recettes d'ordre de la section d'investissement.

1.1.6. **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** : 1 135 655,00 € (1 127 370 € en 2011 soit +0,73%)

A l'instar de 2011, le montant des inscriptions budgétaires relatives au stationnement est ajusté en fonction de la réalisation de l'année passée. De plus, il faut prendre en compte le remboursement à la société Q-Park des places immobilisées par la Ville.

Par ailleurs, l'opération Opah touchant à sa fin – les dernières subventions seront allouées cette année – les aides versées sont en diminution.

1.1.7. **Chapitre 66 – Charges financières** : 993 062,86 € (1 008 039 € en 2011 soit -1,49%)

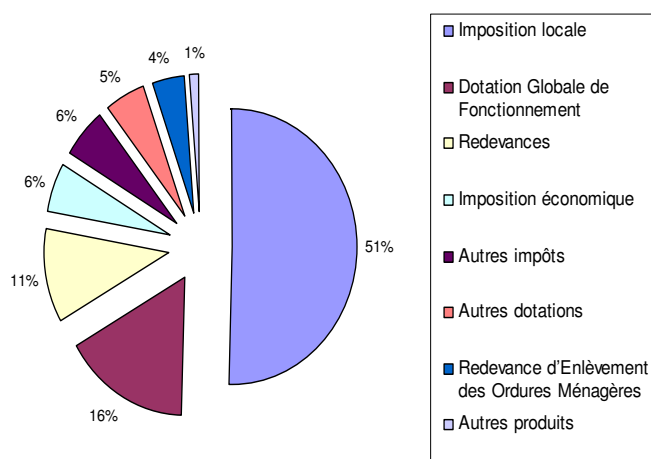
La diminution est due au fait que l'encours de la dette a baissé en 2011. Ceci est lié à la non contractualisation de nouveaux emprunts dans le courant de l'année.

1.1.8. **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** : 808 128,16 €

Les efforts de gestion associés à l'évolution de la fiscalité ont permis de dégager des marges de manœuvre qui viennent alimenter la section d'investissement.

## 1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement, d'un montant total de 39 320 411 €, sont ventilées ainsi :



Imposition locale	19 736 247,00
Dotation Globale de Fonctionnement	6 440 000,00
Redevances	4 443 501,00
Imposition économique	2 269 981,00
Autres impôts	2 250 100,00
Autres dotations	2 107 032,00
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 625 700,00
Autres produits	447 850,00

### 1.2.1. **L'imposition locale** : 19 736 247 € (18 951 458 € soit +4,14%)

Afin de dégager des marges d'autofinancement, un des leviers possibles est l'évolution de la fiscalité locale. Ainsi, associées à l'évolution des bases fiscales (+1,8%), les ressources fiscales liées à l'imposition locale sont en hausse de 4,14%. Une hausse plus forte du taux de Taxe Foncière sur le Bâti est proposée.

### 1.2.2. **La Dotation Globale de Fonctionnement** :

6 440 178,69 € (6 505 231 € en 2011 soit -1,00%)

Les éléments constitutifs de la DGF ne sont pas connus. Les renseignements concernant son évolution nationale sont précisés dans la Loi de Finances de l'année. Le gel des dotations est maintenu pour 2012. Ce même gel entre 2010 et 2011 avait entraîné pour Saint Mandé une baisse de 2,7% du montant alloué. Par prudence, avant la notification définitive courant mars, une baisse de la dotation a été inscrite.

### 1.2.3. **Les redevances** : 4 443 501 € (4 243 309 € en 2011 soit +4,72%)

Ce chapitre concerne les prestations et services facturés par la Ville.

On constate des hausses de recettes dans les secteurs suivants :

- La voirie : comme indiqué ci-dessus, les recettes de stationnement sont ajustées en fonction du réalisé 2011. De plus, les nouveaux tarifs des droits de voirie appliqués depuis 2011 ont permis de générer des ressources supplémentaires. Il convient de noter qu'une partie des places immobilisées par la Ville feront l'objet d'un remboursement auprès de la Société Q-Park.

- La famille : la hausse de la fréquentation de la restauration scolaire, des centres de loisirs et l'augmentation des heures facturées en crèche permettent l'inscription de recettes supplémentaires par rapport à 2011.

Par contre, la mise en place de la redevance des ordures ménagères auprès des gros producteurs est plus difficile qu'initialement prévue. Ainsi, une diminution des recettes prévisionnelle est à prévoir.



1.2.4. **L'imposition économique** : 2 269 981 € (2 178 643 € en 2011 soit +4,19%)  
Cette imposition économique comprend :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (1,42 millions d'€) :
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (759 554 €) :
- L'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (15 325 €) :
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (75 102 €) :

1.2.5. **Les autres impôts** : 2 250 100 € (2 322 160 € en 2011 soit -3,10%)  
Cette partie concerne les recettes liées à la taxe sur l'électricité et aux droits de mutations.

Les inscriptions budgétaires pour ces postes de ressources sont prudentes. En effet, les droits de mutations ont généré près de 465 000 € de recettes supplémentaires par rapport au montant budgété.

Toutefois, comme exposé lors du débat d'orientations budgétaires, les transactions immobilières étant variables, il convient de ne pas faire reposer l'équilibre budgétaire sur des recettes susceptibles de varier fortement.

1.2.6. **Les autres dotations** : 2 107 032 € (1 921 678 € en 2011 soit +9.65%)  
Ces recettes concernent essentiellement la participation de la Caisse d'Allocations Familiales – petite enfance et centres de loisirs – et les compensations fiscales versées par l'Etat.

Cette hausse est liée à l'inscription budgétaire du versement d'aides pour l'accompagnement à l'emploi, à la subvention par l'Ademe pour le Plan de Prévention des Déchets, une subvention plus importante attendue de la CAF (liée à la hausse de fréquentation des centres de loisirs) et enfin des compensations fiscales plus importantes.

1.2.7. **La redevance d'enlèvement des Ordures ménagères** : 1 625 700 € (1 664 904 € en 2011 soit -2,35%)  
Cette recette constitue le mode de financement unique de ce service.

1.2.8. **Les autres produits** : 447 850 € (414 663 € en 2011 soit +8%)  
Ces recettes concernent les remboursements de frais de personnel, les loyers perçus par la Ville et les divers produits exceptionnels. La hausse est due aux ajustements suite aux recettes complémentaires réalisées en 2011 (fréquentation de piscine en hausse).

## **2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **2.1. Les dépenses**

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 7 414 854.43 €, sont ventilées ainsi :

2.1.1. **Les subventions d'investissement reçues** : 51 000.00 € soit 1% des dépenses  
La Commune a perçu des subventions par avance du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Tous les travaux inscrits dans la demande de subvention n'ont pu être réalisés. Ils sont inscrits à nouveau sur l'exercice 2012. Toutefois, il est possible que le FIPHFP sollicite le remboursement de ce trop versé.

2.1.2. **Les emprunts et dettes assimilées** : 1 307 191,79 € soit 18% des dépenses  
Ce chapitre correspond au remboursement en capital de la dette de la Collectivité.

**2.1.3. Les immobilisations incorporelles : 164 086,00 € soit 2% des dépenses**

Ce chapitre comprend l'acquisition de logiciels divers (pack office, gestion des concessions des cimetières) et la réalisation d'études (Audit énergétique sur les bâtiments communaux et action de développement durable : degré bleu à la piscine).

**2.1.4. Les subventions d'équipement versées : 1 386 000,00 € soit 19% des dépenses**

Ces dépenses concernent le versement de surcharges foncières afin de développer le logement social sur le territoire communal. Les projets sont situés aux adresses suivantes : IGN (logements familiaux et étudiants), 21 Avenue Joffre, 30, rue Allard, et 85, avenue du Général de Gaulle.

**2.1.5. Les immobilisations corporelles : 634 421,90 € soit 9% des dépenses**

Ce poste de dépenses concerne les acquisitions venant enrichir le patrimoine de la Collectivité :

- Acquisition de matériel informatique pour 45 813 € et installation de câblage réseau pour 28 704 €
- Acquisition de mobilier pour les services et structures municipales (renouvellement dans les écoles, crèches, services culturels, administratifs...)
- Acquisition en vue du renouvellement du parc automobile à destination des services techniques
- Acquisition de biens divers tels que les procès verbaux électroniques, les caméras de vidéosurveillance, le mobilier urbain, le renouvellement du parc instrumental, et divers équipements pour les services sportifs, scolaires, de petite enfance...

**2.1.6. Les immobilisations en cours : 3 872 154,74 € soit 51% des dépenses**

Ce poste de dépenses concerne les travaux sur le territoire communal et dans les bâtiments communaux :

- Le réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle : 1 707 943,74 €

A l'issue de la consultation, un ajustement des crédits alloués à cette opération pourra être fait lors de la Décision Modificative n°1 en juin prochain. Ces travaux font l'objet de demandes de subventions. Les travaux débuteront autour du 1<sup>er</sup> juin prochain.

- Les bâtiments communaux (1 577 300 €) : Les dépenses inscrites concernent Pour 508 000 € : les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques à l'école Charles Digeon.

Pour 332 000 € : les travaux d'aménagement et de réhabilitation du hall de l'Hôtel de Ville et du CCAS, ainsi que des travaux d'accessibilité et de rénovation des sanitaires de l'Hôtel de Ville.

Pour 150 000 € de travaux pour la poursuite de la mise en conformité des ascenseurs.

Pour 587 000 € : des travaux divers dans les structures sportives (sécurité incendie, sol du gymnase), dans les structures scolaires (remplacement de chaudières, modernisation des accès aux toitures...), dans les structures de petite enfance, installation d'une nouvelle chaudière à l'Eglise Notre Dame...

- La voirie (395 000 €) : Les dépenses concernent le remplacement de candélabres, la création de « zone 30 », poursuite de l'implantation de caméras de vidéo surveillance ,

## **2.2. Les recettes**

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 7 414 854,43 €, sont ventilées ainsi :

**2.2.1. Le virement de la section de fonctionnement :** 808 128,16 € soit 11% des recettes

**2.2.2. Les dotations aux amortissements :** 1 493 900,27 € soit 20% des recettes

**2.2.3. Les dotations, fonds divers et réserves :** 945 480,00 € soit 13% des recettes  
Ces recettes sont essentiellement constituées par le versement du FCTVA et du versement pour dépassement du PLD.

**2.2.4. Les subventions d'investissement reçues :** 2 166 947,00 € soit 29% des recettes  
La part des subventions inscrites est passée de 5% des recettes de la section d'investissement du budget primitif 2011 à 29 % pour l'année 2012.

Ainsi, les travaux de l'avenue du Général de Gaulle sont financés par subvention à hauteur de 40 %.

Par ailleurs, des subventions concernant la mise en place des panneaux photovoltaïques, des travaux d'aménagement du hall de l'Hôtel de Ville, des travaux relatifs à l'accueil des personnes handicapées, les amendes de police et le Fonds d'Aménagement Urbain sont inscrites.

**2.2.5. Les emprunts et dettes assimilées :** 2 001 500,00 € soit 27% des recettes  
L'équilibre du budget a été atteint avec comme objectif de recourir à l'emprunt de manière maîtrisée.

**M. MAHEROU :** *Le budget qui nous est présenté pour 2012 prévoit une hausse de 2,5 % du taux de la taxe d'habitation et une hausse de 3,5 % du taux de la taxe foncière ; il faut ajouter une hausse de 1,8 % de la valeur locative du logement à laquelle s'appliquent ces taux que nous devons voter.*

*A Saint-Mandé depuis 2008 en 4 ans, la hausse de la fiscalité aura été de 35% pour un contribuable qui paierait 1000€ de taxe d'habitation, la hausse est supérieure pour ceux qui paient moins de 1000€, elle est inférieure pour ceux qui paient plus, c'est ce qu'on appelle défendre les nantis et on nous parle de modernisation fiscale et de maîtrise des dépenses publiques mais moi je ne dirai pas que c'est la conséquence d'une mauvaise gestion c'est la conséquence d'une politique constante de l'Etat qui s'est défossé sur les collectivités, qui a privatisé la banque des collectivités locales avec les conséquences que l'on connaît sur les emprunts, qui a fait un cadeau honteux et inutile aux entreprises avec la suppression de la taxe professionnelle sur le dos des collectivités, et qui aujourd'hui pratiquement supprime les taxes d'urbanisme.*

*Pour une fois j'étais d'accord avec M. Montagnon, notre adjoint aux finances quand il déclarait dans Saint-Mandé Infos n°151 : « l'Etat ne prend pas en charge l'augmentation de la population de Saint-Mandé dans ses dotations les compensations fiscales versées par l'Etat sont en diminution de 13 % ».*

*Alors effectivement comme nous en avons discuté lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, l'arrivée des sièges de l'IGN et Météo France n'améliorent pas notre situation budgétaire ; oui le gouvernement que notre Député-Maire a soutenu constamment par ses votes à l'Assemblée Nationale a fait beaucoup de torts aux Saint-Mandéens, +35% de taxe*

*d'habitation, +30% de taxe foncière en 4 ans si on cumule les augmentations votées par M. Beaudouin dans les lois de finances et les augmentations votées par la majorité dans cette assemblée, et les deux qui se cumulent, regardez donc le « impôt à payer » en bas de votre taxe d'habitation, ça vaut mieux que tous les discours, comme quoi, mes chers collègues, je vous le redis, les décisions nationales intéressent la gestion locale, c'est pourquoi, j'espère que l'année prochaine lors du vote de la fiscalité, nous aurons peut être changé de Président, de Premier Ministre et de Député.*

**Mme ARTHUR :** *Je ferai quelques remarques, j'adhère aux propos de M. Mahérou.*

*Concernant le budget de fonctionnement qui est un budget de rigueur, je constate qu'il y a des efforts qui ont été faits, notamment pour la ligne des fluides qui augmentait de façon exponentielle, et on connaît une baisse malgré l'augmentation des matières premières ; je pense qu'on peut encore faire des efforts en matière d'isolation pour consommer encore moins, l'enlèvement des ordures ménagères c'est aussi une baisse des déchets produits ça on ne peut que s'en féliciter.*

*S'agissant des charges à caractère général je ferai deux remarques.*

*Je voudrais d'abord parler des charges de personnel qui représentent le gros morceau des charges de fonctionnement (+ de 17 millions en 2012) ça évolue peu. Je suis interpellée par vos propos M. Montagnon sur le fait que vous serez vigilant sur le remplacement du personnel ; les employés municipaux, c'est du service public, du service aux Saint-Mandéens donc il faut veiller quand même à maintenir un service public de qualité et nous serons vigilants sur la suppression des postes parce que c'est le maintien du service public qui doit être garanti.*

*Par ailleurs, je remarque que ce budget de fonctionnement est voté en équilibre mais c'est parce qu'on taxe un maximum les Saint-Mandéens, il y a l'augmentation des impôts locaux, des taxes locales, il y a aussi dans les recettes de fonctionnement les redevances qui augmentent de 4,72 %, les redevances pour services rendus ça veut dire que la facturation des services payés par les saint-mandéens pour tous les services publics, les autres dotations pour les contrats CAF augmentent de 9,62% alors que les charges à caractère général baissent de 0,72% et que les subventions à la Caisse des Ecoles et au CCAS baissent de 4,4 % il y a quand même une grosse différence donc qu'est ce qui augmente finalement c'est la part payée par les saint-mandéens.*

*Sur les recettes prévues en investissement, je note qu'il a été prévu 340 000 € de recettes pour divers travaux au titre de la réserve parlementaire donc c'est une somme pour 2012, on n'est pas en Russie ici le résultat des élections n'est pas connu à l'avance ça veut dire que c'est un pari sur l'avenir M. Beaudouin, M. le Député-Maire j'espère que vous allez être réélu dans 2 mois c'est quand même pas un petit montant donc ce serait mieux d'avoir une prévision plus modeste.*

**Mme TOUATI :** *sur les dépenses de fonctionnement, on pourrait discuter et votre budget est le reflet de vos choix politiques qui ne sont pas les nôtres, mais ça on s'en est déjà longuement expliqué. Je me pose une question à terme sur les recettes en matière d'investissement, on a pour acquis une baisse de la dotation de 1% ce qui n'était pas encore certain au moment de la commission finances, les redevances augmentent mais avec toutes les réserves qui ont été indiquées, c'est un poids pour les saint-mandéens qui vient s'ajouter à la taxation. Vous avez avec une prudence que je ne conteste pas M. Montagnon pour ce*

qui est « autres impôts » prévu une baisse, je me demande si en terme de fonctionnement ces tendances devaient persister est-ce qu'on arriverait à réaliser ce budget en matière de fonctionnement, assurer les mêmes services aux saint-mandéens ou est-ce que ça va se traduire par de nouvelles hausses voire par une diminution des services qui leur sont rendus. Ce sont mes grandes interrogations pour l'ensemble des points que vous avez inscrits à l'ordre du jour, ca me paraît un budget extrêmement serré.

C'est un détail, mais c'est un détail que je tiens à communiquer parce qu'il est important. Il est dommage que nous ayons bénéficié d'une subvention essentiellement pour les travaux pour les personnes handicapées et que par suite de différents problèmes rencontrés, surcharge de travail, etc., y a-t-il assez d'agents employés par la collectivité, nous n'avons pas réalisé tout ce qu'il était possible de réaliser pour faciliter la vie, non seulement des personnes handicapées, mais de toutes les personnes à mobilité réduite. Ce problème a été évoqué, nous en avons parlé. Le fait que le temps a passé et que nous avons manqué de temps. Cela peut être un exemple qui montre que nous n'avons peut-être pas suffisamment, en termes de moyens humains dans notre commune, de personnes susceptibles de travailler par exemple sur ce dossier.

**M. MONTAGNON :** M. MAHEROU, il est vrai que nous avons augmenté les impôts. Cela dit, je suis désolé de le dire pour la 40e fois, si l'on regarde le positionnement de Saint-Mandé, nous sommes encore largement en retrait par rapport aux autres villes du Val-de-Marne par exemple et si nous allons plus loin, au niveau national. Il est vrai qu'il y a eu un rattrapage. Les leviers que nous avons aujourd'hui sont : dégager de l'autofinancement, la hausse de la fiscalité, l'emprunt ou faire des économies. Je pense que ce budget est un budget équilibré, intelligent. Il a été fait avec les services. C'est un énorme travail. Je crois que nous avons essayé de ventiler les choses de manière équilibrée et de ne pas tout mettre sur l'emprunt. Je ne suis pas pour que l'on engage indéfiniment de l'emprunt parce que ce sont nos enfants, demain, qui paieront. C'est valable au niveau de Saint-Mandé, mais aussi au niveau national. Les hausses d'impôts sont raisonnables. Il y a tout de même de l'inflation. Je vous rappelle que nous avons eu les chiffres de l'année dernière, l'inflation est de 2,3 %. Ainsi, quand on applique 2,5 % sur la taxe d'habitation, nous sommes en gros dans l'inflation. Il est également nécessaire de faire des efforts quotidiens de gestion, nous y reviendrons tout à l'heure à la suite des questions qui ont été posées. Nous ouvrons de nouveaux marchés. Nous avons recruté des personnes parce que nous estimons qu'effectivement la recherche de travail sur de nouveaux marchés est un travail important, nous pouvons faire des progrès considérables en matière de gestion. Progrès que l'on retrouve d'ailleurs dans nos comptes.

Lorsque nous avons parlé des banques, le budget 2012 de la ville de Saint-Mandé n'est pas impacté par les hausses de taux d'intérêt. Nous verrons ce qui se passera par la suite, mais nous ne pouvons pas dire que le budget, cette année, soit impacté par les problèmes bancaires qui ont pu avoir lieu.

La taxe professionnelle, il y avait eu un engagement qui faisait que cela devait être totalement transparent. Nous avons fait les comptes avec le directeur financier. Nous sommes exactement, à 10 000 € près, dans l'engagement qui avait été celui de l'État. Il ne faut donc pas dire, comme cela, des choses qui ne sont pas exactes. Il faut être exact quand on est sur des chiffres.

**M. MONTAGNON :** Mme ARTHUR, je ne parlerai pas d'un budget de rigueur, je parlerai d'un budget de bonne gestion. En voici quelques exemples.

*L'autre jour, j'ai parcouru les coupes des subventions aux associations de certaines villes, dont une très grande d'ailleurs, cela est quand même assez considérable. Nous n'avons pas touché aux subventions des associations. Je ne suis pas sûr que nous pourrions le faire demain, mais en tout cas, nous n'y avons pas touché. Nous avons essayé de mieux gérer les services aux saints-mandéens, sans effectuer de coupe dans les services aux saints-mandéens. Encore une fois, il ne s'agit pas d'un engagement sur 10 ans. Nous ne savons pas ce qui se passera demain. En tout cas, nous nous refuserons toujours à mettre la ville en déséquilibre. Nous essayons de bien gérer. Encore une fois, avec les études faites sur les marchés, etc., nous arrivons à trouver des économies.*

*Sur les travaux sur les fluides, nous commençons à avoir des résultats. En effet, un investissement dans ce domaine prend du temps. Pour le photovoltaïque de l'école Charles Digeon, je ne suis pas certain que nous aurons un retour sur investissement l'année suivante. Nous en avons d'ailleurs parlé, un jour, au sujet des problèmes d'éclairage public. Nous commençons maintenant à avoir les résultats et je crois que nous allons dans le bon sens.*

*En ce qui concerne les charges de personnel, il y a une stabilité. Nous recherchons effectivement, je réponds en même temps à Mme TOUATI, à chaque fois qu'il y a un départ à la meilleure manière d'organiser les services. Nous l'avons fait dans un certain nombre de cas, mais je ne crois pas non plus que cela a touché à la qualité du service public.*

*Pour revenir sur les augmentations d'impôts, j'ai tout de même lu, Madame TOUATI, je vous l'avais déjà dit au moment du débat d'orientations budgétaires, que vous aviez dans l'une de vos tribunes que je lis attentivement, regretté le manque de mobilisation d'impôts à Saint-Mandé. On ne peut pas un jour dire cela et le lendemain se plaindre de l'augmentation des impôts. Ces augmentations sont tout à fait raisonnables. Je vous rappelle également les chiffres que nous avons donnés la fois dernière sur le revenu moyen des saints mandéens, ils ne sont pas tous comme cela, c'est certain, mais il y a dans les calculs des impôts, des éléments qui permettent une réduction pour les personnes en difficulté.*

*Encore une fois, les services rendus aux saints-mandéens ne sont pas excessifs. Il est vrai que nous augmentons les prestations, nous votons une augmentation de l'abonnement à la sécurité que nous n'avons pas revu depuis cinq ans. Cela n'est pas normal. Là, vous pourriez nous reprocher de ne pas l'avoir fait. Ce que l'on essaie de faire dans toutes les autres villes, ce sont des augmentations progressives pour ne pas créer de déséquilibre.*

**Mme TOUATI :** *En matière d'impôts, je dis qu'il faut bien sûr de l'argent pour qu'une commune tourne, mais ce qui est particulièrement cher à Saint-Mandé, c'est que les hausses d'impôts s'ajoutent à celles des services rendus. Vous nous citez un cas où il n'y a pas eu de réactualisation, mais tout de même, à tous les conseils municipaux chaque année, nous votons pour les principales activités. Je ne vous suis pas du tout lorsque vous dites que Saint-Mandé n'est pas chère dans les tarifications.*

*Je vous apporterai des tarifs, évidemment concernant Paris et la région parisienne pour vous montrer, à commencer par la piscine. Sans vouloir attaquer la piscine, elle est chère à Saint-Mandé, en comparaison de piscines similaires. Vous n'avez pas répondu à un détail*

*important, qui est celui de cette subvention que nous n'avons pas utilisée, que nous allons devoir restituer, quitte à la récupérer et qui traduit qu'il y avait un manque de moyens à Saint-Mandé pour la mettre en œuvre.*

**M. MONTAGNON :** *C'est exact, mais le recrutement n'est pas quelque chose de facile. Nous avons effectivement cherché, longuement, un collaborateur pour gérer nos immeubles. Il y avait un problème d'effectifs, comme on peut en rencontrer dans d'autres entreprises ou collectivités. Le problème est maintenant réglé. D'ailleurs, nous l'avons vu dans les frais de personnel, c'est la raison pour laquelle il y a eu des décalages dans les tableaux à mettre en œuvre. Il est bien évident qu'à partir du moment où il y avait une subvention, nous n'avons aucun intérêt à bloquer les choses. Nous souhaitons faire appel à des gens de qualité. Si l'on souhaite un pôle d'excellence pour la ville, il est important d'avoir des gens compétents, le recrutement est plus long. Il est réinscrit cette année.*

*Je reviens également sur l'augmentation des services. En effet, il y a la part d'augmentation des tarifs, mais nous vous avons aussi expliqué qu'il y avait l'augmentation de la fréquentation dans la restauration scolaire notamment et l'inflation. D'un autre côté, si nous avons davantage de fréquentation des restaurants scolaires, nous avons aussi plus de charges. Nous avons donc la contrepartie et cela explique une partie des augmentations.*

**M. BEAUDOUIN :** *Je voudrais simplement ajouter un certain nombre de choses. D'abord, je me réjouis de ce budget qui témoigne d'une maîtrise de nos dépenses et d'un contrôle de gestion que nous avons petit à petit mis en place et qui permet ainsi d'être bien en adéquation entre, l'exact besoin et l'exacte dépense. Il nous a également permis d'être attentifs aux besoins exacts des saints-mandéens. Certains services évolueront peut-être. Certaines choses qui existaient il y a quelques années n'existent plus maintenant. De nouvelles choses apparaîtront et ainsi de suite. Je crois que le travail qui a été réalisé nous permet d'être au prix marginal et ainsi de bien mettre en adéquation l'équilibre entre le contribuable et l'usager qui est absolument indispensable et dont, chaque année, je vous rappelle qu'il est tout à fait nécessaire de le mettre en œuvre.*

*Naturellement nous avons un service public sur lequel nous sommes attentifs. En pleine crise en 2008, 2009 et 2010, même si la crise économique est toujours là, je vous rappelle que nous avons été attentifs à ne pas enlever de service et nous avons, sur le plan du personnel, fait en sorte de ne toucher à aucun poste d'aucun membre du personnel de l'administration communale. Nous avons eu un souci sur deux ou trois recrutements, mais il est difficile, sur certains postes, de trouver des candidats. Je me tourne vers Mme PALLIERE, sur la petite enfance, notre dispositif est de plus en plus complet, mais comme il n'y a pas assez de formations professionnelles sur ces sujets, la concurrence entre les villes et les services publics rendus par les crèches associatives ou d'entreprises, etc., subsiste. En effet, le service public n'est pas uniquement fait par un fonctionnaire. La personne qui nettoie une école ne va pas mieux ou moins bien nettoyer parce qu'elle est fonctionnaire. L'important est que le service au public soit assuré par des gens qualifiés avec des normes et des contrôles qualitatifs et quantitatifs les plus importants. À partir de là, le service au public est rendu. Il faut donc que nous regardions comment nous pouvons faire évoluer ces services publics de telle façon qu'ils soient bien rendus, qualitatifs et le moins cher possible. Nous avons les critères de ville résidentielle. Beaucoup de personnes à Saint-Mandé ont des hauts revenus et le potentiel fiscal joue profondément sur les nouvelles normes de calcul des collectivités territoriales. Cela a été voulu au nom d'une solidarité nationale et non plus*

départementale ou régionale. C'est une extension qui a été faite. Nous avons voulu qu'il n'y ait pas que l'Île-de-France qui soit une région riche, les régions PACA, bordelaise, toulousaine. C'est une traduction volontaire de la réforme des collectivités territoriales. Ainsi, Saint-Mandé qui n'y participait pas jusqu'à maintenant, y participe. Ce n'est peut-être pas un geste facile à absorber sur le moment, mais après tout, c'est un geste de solidarité nationale et en soi, ce n'est pas une mauvaise chose.

Nous avons également eu la volonté d'avoir un investissement complet sur l'ensemble des domaines de compétences ainsi qu'une modernisation de la commune. Vous l'avez vu à la présentation de Guy MONTAGNON, je ne vais pas y revenir. Je vous rappelle qu'au-delà de ces investissements que nous allons nous-mêmes mettre en œuvre avec le service public, il y a des gens à côté qui vont œuvrer pour servir Saint-Mandé à travers les investissements qu'ils vont engager dans notre commune. Je pense à ce qui se passe sur le terrain dit « EDF », rue du Commandant Mouchotte où les dernières barrières se levant, les démolitions sont en cours, et nous allons avoir cette clinique de santé mentale, une maison de retraite, des logements sociaux, une crèche, des parkings et des logements. Tout cela est un plus et, je le rappelle, pour zéro centime d'euro pour la ville. Nous réinvestirons simplement une partie des taxes que nous toucherons pour aider au financement de la surcharge foncière, comme nous le faisons de façon traditionnelle. Nous toucherons le plafond légal de densité jusqu'en 2012, de telle façon que nous puissions engager le fameux centre technique municipal, l'extension du conservatoire et d'autres services que nous souhaitons rassembler afin de pouvoir bien accueillir le public.

Le pôle Géosciences qui a été inauguré par Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre du développement durable, installe une économie qui n'existait pas sur Saint-Mandé. 5 000 personnes à court terme, ce sont 5 000 personnes qui vont rayonner dans le commerce, chez les artisans, dans les restaurants, etc. et naturellement dans les boutiques. Cela est un plus pour notre commerce et peut-être que cela sera un levier demain pour faciliter un renouvellement du commerce.

Je crois que tous ces points sont des plus. Nous aurons très prochainement, avec les logements sociaux, une salle polyvalente et une salle culturelle « séminaires-colloques ». Là aussi, nous allons investir, mais au lieu d'investir 3 ou 4 millions, nous n'investirons qu'un tiers du coût puisque l'État va également s'engager. Cela est aussi une nouvelle manière de management et de maîtrise des dépenses de l'argent public. Avant, dans un autre temps, Météo France, l'IGN et la Ville auraient eu leur propre salle. Là, nous aurons la même salle pour tout le monde. Je crois que c'est la maîtrise de l'argent public et cela me semble tout à fait cohérent. Mme TOUATI, ce n'est pas parce qu'il y a moins d'argent sur la ligne budgétaire, qu'il y a moins de services. Le CCAS que gère le Docteur EROUKHMANOFF fait des économies. Si, à cause de la crise, tout d'un coup plus de Saint-Mandéens ont besoin de notre solidarité, nous passerons tout de suite à une « alimentation » directe du budget général au budget du CCAS pour alimenter les besoins en solidarité. Il n'y a donc vraiment aucun souci. Pourquoi inscrire des sommes qui dorment dans un endroit alors que nous en avons besoin ailleurs ? C'est également cela la bonne gestion sur laquelle nous nous sommes penchés.

Il en va de même pour la caisse des écoles. Si Mme MARGHIERI constate des besoins divers et variés pour permettre à des enfants, soit d'aller se restaurer, soit se détendre en colonie de vacances, aller aux sports d'hiver, faire les séjours de soutien scolaire, etc., aucun



*problème ! Nous sommes là parce que nous avons décidé d'assurer la solidarité, mais de façon raisonnée et en bonne gestion.*

*Mme ARTHUR ou Mme TOUATI, je ne sais plus très bien, permettez-moi de vous dire que je ne suis pas devin et que je n'ai pas la prétention d'inscrire de fausses sommes de recettes sur le budget de la ville. Je n'ai pas du tout imposé à M. Guy MONTAGNON des sommes éventuelles. Cela serait scandaleux et en plus, cela ne correspond pas du tout à mon caractère. Je suis plutôt un homme modeste. Les 340 000 € de réserve parlementaire correspondent au cumul de ce qui a été voté les années précédentes. Comme il y a un décalage de gestion, vous les voyez apparaître dans les recettes à venir et dans les recettes que nous inscrivons pour l'année 2012 puisqu'il y a le « creux de Gaulle » et celles que nous allons voter tout à l'heure puisque le président ACCOYER m'a fait l'honneur de me proposer pour la ville de Saint-Mandé un plus. Je vais tout faire pour que le suffrage des électeurs de Vincennes, de Fontenay et de Saint-Mandé se reporte sur mon nom et sur les idées que je défends, naturellement je le ferai, mais pas avec ce genre de logique.*

*Sur le plan du handicap, nous avons eu en effet un responsable bâtiment qui n'a pas été présent puisque son prédécesseur était parti. Il a trouvé un poste et naturellement, nous ne l'avons pas retenu de force. C'est un poste d'ingénieur du bâtiment. Il n'y a pas beaucoup de candidats. On se les dispute. De surcroît, à la « crise » du manque de chef de bâtiment, il y a eu le retard du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. En effet, l'accord de subventions n'a été délivré qu'en octobre. Ainsi, de toute façon, la non-présence du responsable bâtiments bloquait l'examen, l'analyse et la mise en forme du dossier que nous allons mettre en œuvre maintenant. Ainsi, les choses se font. L'important est de rattraper le retard et de pouvoir rendre accessible, comme nous l'avons très bien fait d'ailleurs avec la Médiathèque. Et cela est très bien pour toutes les personnes qui la fréquentent.*

*Je me réjouis que nous puissions avancer, pas à pas, avec une maîtrise des dépenses publiques, un regard extrêmement précis, j'allais dire froid dans la réalité des chiffres, mais extrêmement humain dans la démarche que le conseil municipal, au moins sa majorité, a souhaité mettre en œuvre au service des Saint-Mandéens.*

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2012 de la commune qui peut se résumer comme suit :

- Section de Fonctionnement :

recettes : 39 320 411 €

dépenses : 39 320 411.00 €

- Section d'Investissement :

recettes : 7 414 854,43 €

dépenses : 7 414 854.43 €

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise

FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, M. Michel MAHEROU

## 2. a/ Fixation des taux 2012 des taxes directes locales

A la demande de Mme ARTHUR, et après accord de M. le Maire, il sera procédé à deux votes, un pour les taxes locales et un pour la taxe locale d'enlèvement des ordures ménagères.

**M. MEDINA** : Conformément aux dispositions légales en vigueur, il vous est précisé qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer pour 2012 :

- le taux des trois taxes directes locales, soit :
  - la taxe d'habitation,
  - la taxe sur le foncier bâti,
  - la taxe sur le foncier non bâti,
- le taux de la cotisation foncière des entreprises,
- le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour cet exercice, je vous propose donc de fixer l'augmentation suivante des taux :

	Taux 2011	Evolution	Taux 2012
Taxe d'habitation	20,98 %	+2.5%	21,51 %
Foncier bâti	17,05 %	+3.5%	17,64 %
Foncier non bâti	9,98 %	+2.5%	10,23 %
Cotisation foncière des entreprises	32,48 %	+2.5%	33,29 %

Le Conseil Municipal a approuvé la fixation des taux 2012, des trois taxes directes locales et de la cotisation foncière des entreprises.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe

POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, M. Michel MAHEROU.

## **2. b/ Fixation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

**M. MEDINA** : il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à hauteur de 3,91% - soit une diminution de 5,10% par rapport à 2011 - sur l'ensemble du territoire de Saint-Mandé, afin que son produit corresponde au coût du service d'élimination des déchets ménagers.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la fixation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à hauteur de 3,91%.

## **3. Vote du budget primitif de l'assainissement 2012**

**M. MONTAGNON** : Comme expliqué l'année passée, des travaux importants sont entrepris depuis 2010 sur les réseaux d'assainissement.

Les réserves financières dégagées ces dernières années permettent de financer en partie ces travaux.

De plus, l'Agence de l'eau participe à ce programme de travaux par le biais de subventions.

L'équilibre du budget ne peut être atteint si l'intégralité des travaux prévus en 2012 est inscrite. C'est pourquoi, lors de la prochaine décision modificative, la somme manquante (122 553 €) sera réinjectée dans le budget d'assainissement.

Ce budget 2012 de l'assainissement peut donc se résumer comme suit :

### **Section d'Exploitation**

- dépenses : 261 992,85 €

- recettes : 261 992,85 €

0,00 €

### **Section d'Investissement**

- dépenses : 400 162,85 €

- recettes : 400 162,85 €

0,00 €

### **Commentaire détaillé**

#### Section d'Exploitation

Comme chaque année, les dépenses de cette section sont limitées et ne concernent :

En premier lieu, les frais relatifs au fonctionnement du service de l'assainissement :

15 200 € (compte 6061) de consommation d'eau ; 30 000 € (compte 6156) destinés à l'entretien annuel du réseau, au curage et au rinçage des ovoïdes.

En second lieu, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (124 564,92 €) qui permet de financer en partie les travaux.

Enfin, le montant des dotations aux amortissements des immobilisations s'élève, pour cet exercice, à 82 627,93 € (compte 6811).

L'ensemble des dépenses est exclusivement financé par le produit de la redevance d'Assainissement (261 992,85 €).

### Section d'Investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des amortissements des immobilisations (82 627,93 €) ; de l'autofinancement complémentaire (124 564,92 €), du FCTVA (82 970 €). De plus, les subventions de l'Agence de l'eau alimentent les recettes.

Les dépenses d'investissement concernent les travaux de construction (397 446,85 € - compte 2313). Elles seront complétées en juin prochain pour atteindre un total de 520 000 €.

Les travaux concernent :

- rue de Lagny : 37 500 €
- rues Quihou et des Vallées : 50 000 €
- rue Sacrot : 81 000 €
- rues Cailletet et Mongenot : 286 500 €
- travaux en regard, échelons, tampons : 50 000 €.

**M. MAHEROU :** *Je ne comprends pas trop cette phrase : « l'équilibre du budget ne peut être atteint si l'intégralité des travaux prévus en 2012 est inscrite » et ensuite, on passe à « en juin prochain pour atteindre un total de 520 000 € ». Pourquoi ne peut-on pas mettre tout ce jour-ci ?*

**M. MONTAGNON :** *Tout simplement parce qu'il faut avoir voté le compte administratif pour passer l'écriture. C'est un problème de technique comptable. Le compte administratif ne sera arrêté qu'en juin. Aujourd'hui, nous passons 397 446,85 € et nous abonderons pour le différentiel au moment du compte administratif. Cela est un problème de séquences dans le vote des comptes, mais cela ne touche pas au fond du problème et au nécessaire approvisionnement en matière de financement. Je sais que cela est un peu complexe, mais encore une fois, tout cela est parfaitement officiel. Cela n'est pas une manière artificielle de présenter les choses.*

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif assainissement 2012.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, M. Michel MAHEROU.

#### **4. Fixation du taux de la redevance d'assainissement 2012**

**M. MEDINA** : Depuis 2010, comme cela vous l'a été exposé dans le rapport du Budget Primitif assainissement 2012, de nombreux travaux ont été entrepris sur le réseau communal.

Toutefois, la constitution de réserves financières ces dernières années permet de ne pas augmenter le taux de la redevance pour l'année 2012.

Nonobstant, une baisse des recettes est attendue compte tenu d'une diminution des volumes d'eau traités (consommation d'eau des Saint-Mandéens).

Il est proposé de maintenir le taux à 0,21 €/m<sup>3</sup>.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le taux de la redevance assainissement à 0,21 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal a fixé le taux de la redevance assainissement à 0,21 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2012.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, M. Michel MAHEROU.

#### **5. Fixation du taux de la taxe d'aménagement communale 2012**

**M. EROUKHMANOFF** : Lors du Conseil Municipal du 7 septembre 2011, le taux de la taxe d'aménagement communale a été fixée à 5%.

Pour mémoire, cette taxe d'aménagement communale succède, dans le cadre d'une importante réforme de la fiscalité d'urbanisme, à la taxe locale d'équipement, et remplace une dizaine d'anciennes taxes et participations.

Comme évoqué en septembre 2011, l'impact financier des nouvelles règles mises en place par cette réforme n'étant pas à l'heure actuelle estimé, il vous est proposé de maintenir ce taux à 5%.

Ce taux étant délibéré chaque année, il appartiendra au Conseil Municipal de décider de son évolution future.

Le Conseil Municipal a approuvé la fixation du taux de la taxe d'aménagement communale 2012.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, M. Michel MAHEROU.

## **6. Bilan des acquisitions et cessions du patrimoine de l'année 2011**

**M. CLERC-RENAUD** : Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal, en application des dispositions des articles L 2411-1 à L 2411-19 du CGCT. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Il est rappelé que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

### Bilan des acquisitions de biens mobiliers en 2011 :

Désignation	Montant HT
67 avenue Sainte Marie	160 000

### Bilan des cessions de biens mobiliers en 2011 :

Désignation	Montant HT
13 rue de l'abbé Pouchard	2 203 000

9 lots

3, place Charles Digeon

690 000

**Mme TOUATI :** Je reviens sur la cession du 13 rue de l'abbé Pouchard que nous avons souligné en commission. La SCP est, je crois, le notaire. Nous n'avons pas les identités des acquéreurs. C'est regrettable. Pour le 13 rue de l'abbé Pouchard, il y avait un appartement encore en location, mais les autres appartements sont-ils revendus ? Est-ce que l'on s'est un peu renseigné sur le prix de revente ? Cela va-t-il faire un effet culbute, comme l'immeuble cédé en vente à la découpe ?

**M. BEAUDOUIN :** Mme TOUATI, nous allons nous renseigner. Nous les avons vendus 2 300 000 € qui nous permettent des investissements, comme je l'avais expliqué, de haute importance et qualitatifs pour la ville. Je ne sais pas du tout ce qu'ils sont devenus. Soit le propriétaire auquel nous les avons vendus a reloué les appartements, soit il les a revendus tout de suite. Je ne sais pas.

**Mme TOUATI :** Excusez-moi, mais que l'on ait l'indication du conseil et celle de l'étude notariale, c'est très bien, mais je crois savoir qu'une vente donne lieu à l'établissement d'un acte. En tant que conseil municipal, on ne sait pas qui a acheté cet immeuble et ce qu'en fait l'acquéreur. Je trouve cela étonnant. Nous avons le droit d'être informés à ce sujet.

**M. BEAUDOUIN :** On me fait passer quelque chose que je découvre avec vous, Mme TOUATI. En réponse à la question me demandant pourquoi le nom des acquéreurs et des cédants n'est pas inscrit dans la délibération, tout d'abord aucune disposition de la loi du 17 juillet 1978 n'avait pour objet d'instaurer au bénéfice des élus un régime particulier de communication des documents administratifs. dérogeant aux règles générales fixées en cette matière par cette loi, les élus sont donc considérés comme des tiers pour l'application de la loi du 17 juillet 1978 susvisée. La CADA estime dans sa séance du 22 janvier 2004 que les informations contenues dans les mutations de propriétés relevaient également du paragraphe 2 de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978, modifiée par celle du 1er avril 2000 protégeant le secret de la vie privée et qu'en conséquence, la commission de la CADA était défavorable à ce que lesdites informations figurent dans les délibérations du conseil municipal et qu'elles soient rendues publiques par un affichage sur les panneaux municipaux d'information. Il est rappelé qu'en application de l'article L. 213-13 du code de l'urbanisme, un registre des préemptions est tenu dans toute la commune où ce droit a été institué. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande et qui peut également en obtenir un extrait.

**Mme TOUATI :** Je vais voir l'interprétation de la loi du 17 juillet 1978 sur la propriété d'un bien. Nous avons été obligés de faire des recherches pour savoir qui était le propriétaire d'un bien, parce que nous avons une hypothèque à prendre. Cela ne fait pas partie de la vie privée. Excusez-moi, j'ai vraiment beaucoup de mal à suivre. Si vous avez une créance sur quelqu'un qui ne paie pas et que vous savez, par différents mécanismes, que vous devez être amené à prendre une hypothèque, une sûreté, sur un immeuble, il faudra bien à un moment ou à un autre, avoir à votre disposition des moyens pour connaître le nom du propriétaire. Là, j'avoue que je ne comprends pas où est la notion de vie privée.

**M. BEAUDOUIN :** Ce sont des extraits de la CADA. Vous êtes, Madame, une juriste affirmée et je ne peux que vous conseiller de fouiller cela et de nous informer la prochaine fois.

**M. MAHEROU :** *Je ne suis pas juriste, je suis pompier en retraite et malgré ce que vous venez de nous lire, je pense que nous devrions avoir les noms des acheteurs et des vendeurs. Nous avons juste le nom de M. OLIVIER. Je pense que c'est le notaire. Sur Saint-Mandé, n'avons-nous pas de notaire dans notre ville ? Je vais également me renseigner sur cette fameuse loi.*

**M. BEAUDOUIN :** *M. MAHEROU, Mme CELLARD est le notaire installé dans la ville de Saint-Mandé. Elle a elle-même demandé à ne plus s'occuper des problèmes de la ville de Saint-Mandé parce qu'il y aurait un conflit d'intérêts lorsqu'elle vient voter ici au conseil. Avant, elle nous conseillait, tant qu'elle n'était pas au conseil municipal. Ensuite, elle a demandé à être déchargée, ce qui est tout à son honneur et surtout tout à fait légal. Il est évident que lorsque j'ai besoin ou que mes services ont besoin d'un conseil, nous connaissons le numéro de l'étude de Me CELLARD pour lui demander conseil, mais cela ne veut pas dire qu'elle s'immisce dans la rédaction des actes et leur finition puisque, par éthique et par discipline, elle n'en aurait pas le droit.*

**M. MAHEROU :** *Je n'attendais pas moins de cette réponse. Merci.*

Le Conseil Municipal a approuvé le bilan des acquisitions et cessions du patrimoine de l'année 2011.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, M. Michel MAHEROU.

## **7. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Saint-Mandé**

**M. NECTOUX :** Par décret du 29 mars 2011, le Ministère de l'Intérieur a fixé à fin 2012 l'équipement permettant la verbalisation électronique de l'ensemble des forces de sécurité de l'Etat.

Ce même décret invite également les collectivités territoriales à s'équiper du dispositif de Procès-Verbal électronique (PVe).

La Ville de Saint-Mandé a souhaité s'inscrire dans ce processus de modernisation en mettant en place le PVe sur l'ensemble de son territoire.

La mise en place du procès-verbal électronique (PVe) s'inscrit dans un processus de dématérialisation et d'une uniformisation des procédures, en s'appuyant sur les principes du contrôle automatisé.



Le P.Ve permettra en outre, de rationaliser l'organisation et la sécurisation des procédures, assurer l'équité des contrevenants, augmenter le taux de paiement des amendes, améliorer les conditions de travail des agents sur le terrain, centraliser et automatiser le traitement des procès verbaux.

De plus, le service rendu sera d'une plus grande qualité.

En effet, les documents adressés au contrevenant seront plus clairs, le risque de perte ou de vol du timbre-amende diminuera, le P.Ve permettra également de mettre en place de nouveaux systèmes de paiement, notamment par Internet.

Le coût de la mise en place de ce projet est estimé à 30 000 €, l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.), financera à hauteur de 50 % l'achat des terminaux portatifs devant équiper les Agents de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.) et les Agents de Police Municipale.

Le P.V. électronique sera opérationnel au cours du premier semestre 2012. Il s'appliquera à l'ensemble des infractions contraventionnelles des quatre premières classes en matière de circulation routière (ceintures non attachées, non respect des feux de signalisation, stationnement irrégulier ...).

**M. MAHEROU :** *Merci Monsieur le Maire. C'est une explication de vote. J'ai toujours peur, quand on met comme cela de nouveaux procédés informatiques, pour les gens qui sont derrière. Donc le chômage, les emplois qui s'en vont... Disons que pour améliorer les conditions de travail de notre police municipale, il est vrai que c'est certainement plus facile pour eux, je voterai pour.*

**M. BEAUDOUIN :** *Merci M. MAHEROU de votre explication de vote. Vous avez raison de souligner que l'informatique a par endroits visiblement eu des effets plus qu'importants sur le problème de l'emploi. En l'occurrence, je voudrais attirer votre attention sur cette modernisation. Elle va permettre de dégager du temps pour nos agents, en particulier les ASVP qui pourront faire naturellement autre chose. L'an dernier, il y a eu près de 45 000 PV, 43 761 exactement. Ils ont acheté pour 3 500 € de carnets de commande. Donc, en 5 ans, l'investissement est amorti. Je crois que cela va, au contraire, accélérer les procédures, assurer le paiement de l'amende et amplifier la recette qui l'année dernière était aux alentours de 150 000 € pour la ville de Saint-Mandé. Nous allons même passer à un degré au-dessus très prochainement puisque la société délégataire de service public de stationnement va nous proposer un système nouveau de paiement par téléphone portable, iphone, smartphone, etc. et nous allons amplifier toutes ces logiques. Nous espérons requalifier le creux de l'avenue du Gal de Gaulle pour lui redonner de la convivialité et une vie plus chaleureuse, nous allons en profiter pour mettre en place les PV par caméra. Ce sont des choses qui ont déjà été faites dans un certain nombre de villes. Si nous voyons que cela peut se mettre en œuvre plus sur l'ensemble de l'avenue du Général de Gaulle, nous le ferons. Nous sommes en train de travailler avec Françoise DUSSUD, Florence CROCHETON, les services et les commerçants sur la charte de livraison que nous avons décidé de mettre en œuvre. Tout cela avance très bien et nous voulons être fin prêts pour fin mai, début juin pour le lancement des travaux fin juin. Inquiétude légitime, mais nous avons de quoi faire pour leur assurer des patrouilles supplémentaires, du travail dans les groupes d'immeubles, etc. Il y a de nombreuses choses à faire. Vous savez que sur ce point, Saint-Mandé a besoin d'assurer sa tranquillité.*

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Saint-Mandé.

## **8. Réactualisation des tarifs des abonnements pour la télésurveillance**

**M. LETIER :** Le 22 juin 1987, le Conseil Municipal a autorisé la mise en place d'un dispositif de télésurveillance dans les bâtiments communaux reliés à la Police Municipale.

Ce système permettant le raccordement de tiers et étant un plus certain en matière de protection des biens et des personnes, il a été étendu aux sociétés, commerçants, professions libérales et particuliers Saint-Mandéens qui le souhaitent.

A ce jour, 169 particuliers et 21 commerçants Saint-Mandéens bénéficient de ce système, entraînant environ cinq milles interventions par an de la part de la Police Municipale. Si pour plus de la moitié, elles consistent à un contre appel auprès de l'abonné pour une levée de doute, un certain nombre oblige à engager des moyens et du personnel pour intervenir sur les lieux.

Deux types de contrats et tarifs existent à ce jour :

- contrat société, commerçant, profession libérale : 35 euros/mois
- contrat particuliers : 25 euros/mois

Les tarifs n'ayant pas été réactualisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, il vous est proposé de les augmenter comme suit :

- contrat société, commerçant, profession libérale : 38 euros/mois
- contrat particulier : 26 euros/mois

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Saint-Mandé.

## **9. Recensement des marchés conclus en 2011 conformément à l'article 133 du code des marchés publics**

**M. ARLETTE :** L'article 133 du Code des Marchés Publics pris en application de l'arrêté du 21 juillet 2011, abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 décembre 2007, stipule que « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires et que cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie ».

Elle indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

**Mme TOUATI :** *Dans le contexte économique et social que nous vivons, par rapport aux finances de la commune, j'aimerais qu'une réflexion chiffrée et non purement théorique, soit menée sur le caractère positif, notamment en matière sociale, du recours à la passation de marchés pour certains secteurs de la ville Je reconnais qu'à Saint-Mandé c'est plutôt limité, concernant le nettoyage des locaux. Ne serait-il pas mieux pour notre commune d'avoir, puisque nous en avons déjà quelques-uns, des agents qui assurent le nettoyage de*

*l'ensemble des locaux plutôt que d'avoir recours à des entreprises de nettoyage ? Je suis tout à fait favorable, bien sûr, aux principes du code des marchés publics et au principe de transparence qui devrait prévaloir, ainsi qu'aux moindres coûts pour l'ensemble des citoyens, mais il faut bien en voir le revers. Les entreprises soumissionnent au prix le plus attractif. Or, le poste qui subit le plus de contraction est celui du coût de la main-d'œuvre. Il est plus difficile de faire des économies en termes de produits utilisés par rapport aux normes environnementales. Au départ, quand on passe le marché, on peut demander un certain nombre de documents, mais assurer le contrôle de l'emploi, ce n'est pas le rôle de la commune. Juridiquement, elle aurait peut-être des problèmes. Lorsque la commune passe un marché avec une entreprise, elle peut et doit exercer un certain nombre de contrôles au départ, dans le déroulement et l'exécution du contrat ainsi que les modalités, du moment que la prestation est satisfaisante.*

*J'ai repensé à une observation de M. MONTAGNON, je crois, disant que dans certaines communes du 93, on trouve le personnel employé dans la rue alors qu'à Saint-Mandé, pour trouver des agents d'entretien parmi les habitants, c'est beaucoup plus difficile. Réflexion faite, nous ne sommes pas très loin de Montreuil qui n'est quand même pas une ville de structure sociale identique à celle de Saint-Mandé ; je souhaiterais, de même que le problème de la mutuelle pour les agents que nous employons, que cette réflexion soit menée. J'en aurai une autre sur les marchés publics plus tard.*

**M. MONTAGNON :** *Il est vrai que nous avons eu un débat tout à fait intéressant sur ce sujet. L'externalisation est un processus qui existe. Il y a du pour et du contre. En tout cas, une chose est certaine, je l'ai beaucoup pratiqué dans une vie antérieure, externaliser ce n'est pas se débarrasser du problème, d'abord en matière de cahier des charges à définir au départ et de suivi. Il y a certainement des cas, comme dans toutes les professions, où les gens sont très délicats. Vous voyez le mauvais côté des choses, comme cela est bien souvent le cas lors de procès. Je crois que nous vous avons répondu. Nous sommes un certain nombre ici à fréquenter cette maison ainsi que les différents lieux de vie de la ville de manière un peu permanente. Nous voyons encore un peu ce qui se passe et nous n'avons pas le sentiment qu'il y ait une pression. Lorsque vous dites que nous ne devons pas nous en mêler, je suis désolé, j'ai travaillé dans une société où nous avons, par secteur externalisé, un responsable interne qui suivait les choses. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, dans un certain nombre de domaines, faire accompagner les choses par les professionnels. C'est le cas dans la restauration scolaire où une personne extérieure suit parce que nous n'avons pas forcément les compétences en interne.*

*L'autre face des choses est le problème de gestion. Nous parlions tout à l'heure des problèmes de la petite enfance qui ne sont pas faciles à gérer et où nous en sommes également venus à externaliser. C'est un choix. Est-ce vraiment notre cœur de métier d'animer ? Je ne sais pas combien il faudrait de personnes pour faire le ménage dans l'ensemble de la commune. Encore une fois, cela n'est pas notre cœur de métier. Un problème de suivi se pose. Le ferions-nous mieux qu'une société extérieure ? Notre mission est de surveiller que les choses se passent correctement. Je n'ai pas le sentiment à Saint-Mandé, que les gens que nous voyons tous les jours et avec lesquels nous parlons, comme le fait la directrice du conservatoire qui remonte de l'information comme cela est son devoir lorsque cela ne va pas, soient maltraités. Si l'on fait l'évaluation des coûts, il faudra tout mettre dedans, y compris le problème de la gestion du personnel. Nous ne sommes pas les*

seuls à externaliser, beaucoup de villes le font. Lorsque nous avons externalisé, il y avait des raisons profondes de le faire.

**Mme TOUATI :** *Je ne dis pas que rien ne doit être externalisé. Il est bien évident qu'une commune ne peut pas prétendre gérer toutes les questions. En ce qui concerne l'entretien, une commune s'inscrit aussi dans une société, dans une vision sociale me semble-t-il. Pérenniser des emplois au sein de la commune, je pense aussi que c'est un plus pour tout le monde, même si cela a un coût. Il m'est arrivé en effet de plaider un certain nombre de dossiers peu reluisants dans le domaine du nettoyage côté salarié, mais ce n'est pas ma vision. Nous savons très bien que c'est un secteur où malheureusement le droit du travail est bien souvent laissé de côté. Encore une fois, le contrôle que peut faire une collectivité est juridiquement limité. Ce contrôle s'exerce sur la qualité de la prestation que l'on paye.*

**M. BEAUDOUIN :** *Mme TOUATI, vous me permettez d'ajouter que nous sommes attentifs, avec l'espace accueil emploi-solidarité, d'envoyer les CV des gens qui viennent vers les sociétés avec lesquelles nous avons des marchés publics : parking, restauration, nettoyage... Je le fais pour les gens que je reçois en permanence. J'ai également renouvelé les directives puisque le niveau des marchés est remonté à 14 000 € afin que, pour certaines fournitures, on interroge les artisans, les entreprises ou les commerçants locaux afin de les faire travailler. Je pense notamment aux fournitures de bureau, etc. nous pouvons peut-être payer 1 %, 2 %, ou 3 % de plus de temps en temps pour en faire bénéficier les commerçants locaux.*

Le Conseil Municipal a pris acte de la liste des marchés publics conclus en 2011.

## **10. Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la passation de marchés transversaux**

**Mme MARGHIERI :** Par délibération en date du 30 septembre 2004, le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commandes, constitué sur le fondement de l'article 8 du Code des Marchés Publics, pour la passation de marchés transversaux par la Ville de Saint-Mandé et incluant les besoins du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles.

Les marchés concernés étaient les suivants :

- Fournitures de bureaux et consommables,
- Assurances,
- Habillement des agents,
- Nettoyage des locaux,
- Téléphonie.

Par délibération en date du 23 septembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement du groupement, rendu nécessaire pour la relance des marchés arrivant à échéance et pour élargir les domaines d'achats concernés par le groupement (papiers, enveloppes, restauration collective, téléphonie mobile et Internet).

Dans la mesure où certains des marchés concernés par ce groupement arrivent à échéance, il est nécessaire d'adopter une nouvelle convention.

Les marchés concernés par la nouvelle convention seront les suivants :

- Fournitures de bureaux,
- Consommables informatiques,
- Papier,
- Enveloppes,
- Equipements de travail,
- Prestations de nettoyage des locaux,
- Assurances,
- Restauration collective (scolaires, centres de loisirs et agents municipaux),
- Restauration pour la petite enfance,
- Restauration pour les personnes âgées,
- Téléphonie fixe, mobile, internet,
- Matériels informatiques,
- Photocopieurs.

Par délibération à venir le 19 mars 2012, la Caisse des Ecoles approuvera également cette adhésion au groupement de commandes.

Par délibération à venir le 29 mars 2012, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale approuvera également cette adhésion au groupement de commandes.

La Ville de Saint-Mandé reste désignée comme étant le coordonnateur pour la préparation, la passation et la signature des marchés conformément aux besoins définis par le C.C.A.S. et la Caisse des Ecoles.

***M. BEAUDOUIN*** : *Nous sommes obligés de passer une convention pour que le papier, le téléphone du CCAS et de la caisse des écoles soient commandés par le même service, alors que c'est le même personnel. Voilà ce qui plombe notre pays ! C'est typique ! Enfin, on va la passer.*

Le Conseil Municipal a autorisé, l'unanimité, la constitution avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles d'un groupement de commandes pour les marchés transversaux et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commandes.

## **11. Approbation de la composition du comité de pilotage du programme local de prévention des déchets**

**Mme CROCHETON :** Le conseil municipal a adopté lors du conseil municipal du 17 juin 2011 le lancement de son programme local de prévention des déchets, afin de répondre à l'objectif du Grenelle II de réduire de 7% des déchets ménagers et assimilés en 5 ans.

Suite au lancement du programme local de prévention des déchets, la Ville a obtenu une subvention de la part de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), d'un montant de 33 456 euros / an pendant 5 ans, finançant à hauteur de 75% la réalisation et l'exécution du programme local de prévention des déchets de la Ville.

Nous sommes aujourd'hui dans l'année 1 du programme. Cette année est exclusivement dédiée à sa réalisation. Cette réalisation passe par une phase de diagnostic territorial, une phase d'élaboration des futures actions du programme, issues des conclusions du diagnostic et enfin par la rédaction même du programme.

Pour mener à bien l'exécution du programme, le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un comité de pilotage, qui se réunira à chaque grande étape. Doté d'un rôle consultatif, il a pour mission d'être :

- une force de proposition et de réflexion ;
- une instance d'observation, d'information et de communication ;
- une aide à l'évaluation des objectifs et des résultats.

Le comité de pilotage sera composé d'un représentant de l'ADEME et de la région IDF, d'élus associés, des référents administratifs en charge du projet, des chefs de services intéressés, de la responsable du conseil municipal jeune, de certaines associations locales et de deux personnes représentant la population saint-mandéenne.

Il est donc proposé de désigner les élus suivants, pour participer au comité de pilotage :

- les élus référents : Claire PALLIERE et Florence CROCHETON,
- les élus associés : Françoise DUSSUD, Anne CARRESE, Brigitte OSMONT, Julien WEIL et Brigitte ARTHUR.

**M. MAHEROU :** *Je vous remercie d'avoir rectifié ma demande et d'avoir mis les élus associés. En effet, le terme utilisé précédemment était celui « d'intéressé ». Je m'étais un peu élevé contre cela. Nous nous sommes concertés à la demande de Mme PALLIERE. J'ai dit que j'étais également intéressé, mais j'ai préféré laisser la couleur verte à la couleur rouge sur ce comité de pilotage. Lorsque Mme ARTHUR sera absente, dans la mesure du possible je la remplacerai. Merci.*

**M. BEAUDOUIN :** *Très bien M. MAHEROU. S'il n'y a pas d'autres questions...*

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la composition du comité de pilotage du programme local de prévention des déchets.

## **12. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) pour le suivi du rucher pour la période 2012 – 2014**

**Mme CROCHETON :** Dans le cadre du projet "Abeille, sentinelle de l'environnement", l'Union Nationale de l'Apiculture Française, a permis aux collectivités locales qui le souhaitent d'installer et d'entretenir un rucher composé de 6 ruches.

Cette action s'intégrant parfaitement à la politique que la Ville de Saint-Mandé, dans le cadre de la préservation de l'environnement, et du développement durable, 6 ruches ont été installées sur la parcelle cadastrée C129 (débouché de l'ancienne voie ferrée, en contrebas du Centre Cochereau).

Pour participer à ce programme national, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer dans sa séance du 18 mai 2009 une convention d'installation et une convention d'entretien d'un rucher pour une durée de 3 ans.

Cette convention est donc arrivée à son terme.

Dans le cadre de sa politique menée en faveur de la biodiversité, la ville souhaite poursuivre, pour une période de trois ans, son partenariat à ce programme en faveur de l'abeille et des autres pollinisateurs naturels pour un montant de 8000 €/an.

**Mme ARTHUR :** *Ce n'est pas vraiment une question, je voulais juste nous féliciter collectivement de reconduire ce programme à son terme. En dehors du fait que tout le monde soit persuadé du bien-fondé de maintenir des ruches en milieu urbain, je vois d'autres réactions négatives dans d'autres villes à côté de la nôtre, Vincennes, qui a adhéré à ce même programme et qui a suscité des réactions très hostiles de la part du voisinage. La ville de Vincennes a tenu bon par rapport à cela et je trouve bien que les Saint-Mandéens soient plutôt intéressés. Il y a d'ailleurs toujours du monde au moment de la récolte du miel. Il faudrait peut-être avec la nouvelle équipe qui suit le rucher maintenant, faire plus d'animation vers les scolaires. Cela a été fait au début et j'ai l'impression que cela s'est un peu arrêté. On pourrait éventuellement y penser. Bien évidemment, nous voterons pour, sans aucun problème.*

**Mme CROCHETON :** *Nous communiquons régulièrement. C'est aussi expliqué au moment de la récolte, mais il faut que des demandes soient faites de la part des instituteurs de faire des visites. Il y en a déjà eu.*

**Mme MARGHIERI :** *En commission de menu aujourd'hui, il m'a été demandé si éventuellement quelqu'un pourrait venir expliquer le miel. Il paraît que les enfants n'aiment pas trop cela.*

**Mme CROCHETON :** *Je sais que vous organisez régulièrement un déjeuner et j'ai donné le nom de Brigitte à contacter pour savoir si vous étiez intéressés pour aller expliquer aux enfants. Je ne sais pas si Brigitte a été contactée.*

**Mme ARTHUR :** *Pas encore.*

**M. BEAUDOUIN :** *Nous prenons note qu'il y a un manque vis-à-vis des scolaires. Je veux bien le croire. Il faudrait que nous les félicitions sur beaucoup de choses et à un moment donné il y a une forme de saturation. Peut-être qu'autour de la récolte, nous pourrions continuer à mieux amplifier les choses. Vous avez vu que nous avons quand même amplifié la convention puisque nous avons maintenant donné un nom à la piste d'atterrissage des abeilles, c'est la C129, pour éviter une confusion avec celle de Vincennes. Vous avez raison, il y a eu des soucis à Vincennes. C'est bizarre par rapport à la population de Saint-Mandé, cela est amusant, mais nous avons eu le jour où nous avons lancé cela, quelques inquiétudes, en particulier d'une voisine, au-dessus, qui s'était inquiétée de la première abeille qui était entrée dans son appartement. Cela nous a valu un coup de téléphone à la police*

*municipale, chez les pompiers et chez le maire. Bref, nous nous en étions sortis et cela a été très bien accepté, il est vrai, à Saint-Mandé. Nous pouvons nous en réjouir. Je crois que comme toujours, quand on ne connaît pas les choses, on s'en inquiète.*

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention à passer entre l'UNAF et la ville de Saint-Mandé pour le suivi du rucher pour la période de 2012 à 2014.

### **13. Sollicitation d'une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire**

**M. BEAUDOUIN :** Dans le cadre des compétences attribuées aux services techniques municipaux, la ville de Saint-Mandé envisage l'amélioration des conditions d'accueil du public à l'Hôtel de Ville.

Cette action portera sur lieux les plus fréquentés par le public, notamment l'accueil principal et le Centre Communal d'Action Sociale.

Les travaux projetés consisteront à la fois à améliorer l'isolation thermique et phonique des points d'accueil ainsi que leur embellissement.

Ces travaux seraient répartis comme suit :

Dépenses :

Remplacement partiel des menuiseries extérieures au CCAS : 50 000 € HT

Réfection des sanitaires publics situés au rez de chaussée incluant les modifications nécessaires aux personnes à mobilité réduite : 40 000 € HT

Réfection de l'accueil situé au 1<sup>er</sup> étage : 20 000 € HT

Réfection de l'éclairage principal et remise en peinture du hall principal situé au rez de chaussée : 50 000 € HT

soit au total : 160 000€ HT

Il sera sollicité auprès de la réserve parlementaire, une subvention au taux le plus élevé au titre de l'année 2012.

**Mme TOUATI :** *Monsieur le Maire, vous connaissez notre position sur la réserve parlementaire. Nous réitérons notre demande. Nous aimerions avoir la liste des opérations travaux que vous avez financés avec cette réserve sur la circonscription.*

**M. BEAUDOUIN :** *Mme TOUATI, vous serez comme les 71 000 électeurs de cette bonne circonscription. Vous découvrirez le bilan de cette réserve parlementaire dans mon futur journal d'élections législatives. Vous me donnez l'occasion ce soir, pour la deuxième fois, d'en parler. Pour l'année 2012, la ville de Vincennes touche 55 000 € pour un projet de mise aux normes à destination des handicapés d'un certain nombre d'équipements scolaires : Les Papillons Blancs, ce sont des handicapés, 20 000 € ; Vilcéna, c'est le transport des handicapés : 17 000 € ; le football club de Vincennes : 8 000 € ; le basket-ball : 3 000 € ; l'association Rêves qui réalise les rêves des enfants : 3000 € ; l'Entraide et partage qui s'occupe des personnes en difficulté et des SDF : 3 000 € ; Vincennes athlétique : 3 000 €.*



*La ville de Fontenay-sous-Bois touche 50 000 € pour des aménagements, sportifs ainsi que d'accès aux handicapés. J'insiste beaucoup sur la jeunesse ou le handicap sur cette logique. La Halte fontenaisienne qui s'occupe des SDF : 10 000 € ; l'Espérance de Fontenay : 10 000 € ; Addon Bongo : 2500 € ; le club aikido : 2 500 € ; les Restaurants du cœur : 3 000 € ; les scouts et guides de France : 3 000 €.*

*Nous avons ensuite pour Saint-Mandé, l'ASM handball : 5 000 € ; le club de vie La tourelle : 7 000 € ; le football club : 5 000 € ; France Euro Méditerranée, c'est la parité pour les femmes et l'égalité professionnelle : 3 000 € ; la Saint-Mandéenne : 5 000 € ; les scouts et guides de France : 3 000 €.*

*Ce qui fait un total d'environ 230 000 € qui vont irriguer la commune. Vous découvrirez dans le journal les autres éléments associatifs que j'ai faits pour l'année 2010 où nous retrouvons la halte Fontenaisienne, le rugby club et le club Bayard équitation qui ont touché des subventions pour l'achat d'équipements. Nous avons la fédération Fontenaysienne des associations de quartiers qui a touché une subvention, l'union sportive de Fontenay, les Restaurants du cœur de nouveau, Vilcena à Vincennes. J'ai également aidé la remise en état de l'orgue à Vincennes, la reconstruction du toit de l'église Notre-Dame à Vincennes, l'informatisation des écoles à Fontenay-sous-Bois et un certain nombre d'autres projets de ce type. L'accès handicap de la gare de Fontenay-sous-Bois, de nombreuses choses qui se font année après année.*

*Je vous rappelle que les 340 000 € de cette année ne concernent pas après 2012.*

**M. MAHEROU :** *Monsieur le Maire, lorsque vous parlez de Fontenay vous me regardez. Je me doute pourquoi.*

**M. BEAUDOUIN :** *Pas du tout ! Je me balade, comme cela de droite à gauche.*

**M. MAHEROU :** *Non, vous n'êtes pas allé de droite à gauche. Là, c'était au centre. Vous me voyez juste en face. Donc, c'était pour vous dire que vous aurez ma voix. Je vote pour.*

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à solliciter, pour le financement des travaux de réaménagement de l'accueil principal de l'hôtel de ville et du Centre Communal d'Action Sociale une subvention au taux le plus élevé dans le cadre de la réserve parlementaire.

29 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, M. Michel MAHEROU

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU

**14. Garantie d'emprunt accordée à Valophis Habitat – opération de construction de 83 logements locatifs sociaux étudiants PLS sis 2 ter avenue Pasteur**

**M. BEAUDOUIN** : Dans le cadre de l'opération de requalification du site de l'IGN à Saint-Mandé, le Groupe Valophis Habitat, OPH du Val-de-Marne, réalisera une opération de construction de logements sociaux, composée de deux projets distincts : un programme de 59 logements sociaux dits familiaux, et un programme de 129 logements étudiants.

La Ville de Saint-Mandé désire pour sa part, augmenter son parc locatif social, répondant ainsi à ses obligations légales dans le cadre de la loi SRU, et contractuelles dans le cadre du Contrat de mixité sociale signé le 11 mars 2009.

C'est pourquoi la commune souhaite participer à l'équilibre financier de ces opérations.

Une subvention pour surcharge foncière a été accordée par la Ville à Valophis Habitat pour chacun de ces programmes, pour un montant total de 1 455 357€.

Valophis Habitat a également sollicité la Commune pour l'octroi d'une garantie pour les emprunts nécessaires à la réalisation de ces opérations et souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie des emprunts contractés pour la réalisation de l'opération de construction des logements sociaux de type familial et des logements étudiants financés en PLUS (Prêt locatif social) a été accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 mai 2011.

Le plan de financement des 83 logements étudiants financés en PLS étant finalisé, Valophis Habitat sollicite la commune pour la garantie de prêt PLS, d'un montant de 4 664 284 €.

En contrepartie des garanties d'emprunt et de la participation communale au plan de financement de ces deux opérations, Valophis Habitat s'est engagé à réserver à la ville de Saint-Mandé 30 logements au sein du programme logements familiaux, dans les conditions précisées par la convention de garantie d'emprunt signée à la suite de l'octroi des garanties d'emprunt en mai 2011. De plus, les discussions sont en cours avec le futur gestionnaire de la résidence étudiante, l'association ARPEJ, qui permettront à la commune de bénéficier des droits d'attribution sur 20% des logements étudiants.

Le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité, la garantie d'emprunt à Valophis Habitat dans le cadre de l'opération de construction de 83 logements locatifs sociaux étudiants PLS sis 2 ter avenue Pasteur à Saint-Mandé.

#### **15. Adhésion au SEDIF du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) des communes de la vallée de Chauvry et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sausseron (SIEV)**

**M. ASSOULINE** : Le comité du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France) a accepté l'adhésion à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) des communes de la vallée de Chauvry, qui regroupe les communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel et Villiers-Adam,

- du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée (SIEV) du Sausseron, qui regroupe les communes de Valmondois et Butry-sur-Oise.

Sept nouvelles communes totalisant une population de 11 000 habitants vont ainsi rejoindre le SEDIF.

Conformément aux termes de l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune (5 avril 2012).

Le Conseil Municipal a approuvé, la délibération du comité du SEDIF portant sur l'adhésion du SIAEP et du SIEV comme suit :

31 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelynne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Michel MAHEROU.

2 abstention : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU.

## **16. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France (SIGEIF)**

**M. DESVAUX** : Les locaux situés au 66 rue de Monceau, Paris 8<sup>ème</sup>, dans lesquels le Sigeif avait installé son siège depuis 1997, tendaient à devenir exigus à la faveur du développement de l'activité du Syndicat.

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques, les services de l'efficacité énergétique proposés aux communes, l'appel d'offres groupé de gaz naturel, la mutualisation prochaine de la perception de la taxe sur l'électricité, etc. ont en effet nécessité le renforcement de l'équipe du Sigeif.

Ce dernier a ainsi procédé à une transaction immobilière de vente de son siège actuel et d'achat de nouveaux locaux, situés dans un immeuble voisin, et dont les dimensions correspondent parfaitement à ses attentes.

Ce déménagement va se traduire par une modification de ses statuts dont une de ses mentions légales est relative au siège de l'établissement.

Conformément au CGCT, cette modification statutaire mineure est soumise à l'ensemble des communes adhérentes au Sigeif.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts du SIGEIF portant sur le déménagement du siège de l'établissement.

## **17. Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions relatives au service de télérelevé des compteurs d'eau à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'entreprise M2O**

**Mme LE GALL :** Par un Contrat de Délégation de Service Public en date du 9 juillet 2010, le Syndicat des Eaux d'Ile de France ( SEDIF) a confié à Veolia Eau d'Ile de France la gestion de son service de production et de distribution de l'eau potable.

Le Contrat de délégation prévoit le déploiement de solutions de télérelevé des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire du SEDIF à l'horizon 2015 (projet Téléo). Les technologies "réseaux" associées au télérelevé évoluant très vite, le SEDIF a décidé que le financement, le déploiement, la gestion du réseau et son évolution seraient réalisés par un opérateur spécialisé dans cette activité.

M2O est une société spécialisée dans la fourniture de services de télérelevé des compteurs d'eau et de collecte de toutes données pouvant être remontées via les réseaux développés pour la relève à distance des compteurs d'eau.

C'est ainsi que VEOLIA par l'intermédiaire de M2O offrira de nouveaux services aux Saint-Mandéens :

- Le télérelevé,
- La facturation sur les consommations réelles,
- L'alerte fuite sur des "consommations anormales",
- L'accès aux consommations via un portail Internet.

Afin de pouvoir bénéficier de ces nouveaux services, VEOLIA doit procéder au remplacement de tous les compteurs de la ville de Saint-Mandé. Un tiers des compteurs ont déjà fait l'objet d'un remplacement. VEOLIA et la SADE réaliseront cette mission à partir du mois de mars et ce pendant cinq mois.

De plus 110 répéteurs peints de la même couleur que le mobilier de la ville et qui collecteront les informations des compteurs seront installés en partie supérieure des candélabres ainsi qu'un relais qui centralisera les informations.

VEOLIA précise que la maintenance de ces nouvelles installations, même en cas de dégradation ou d'accident sur la voie publique, sera réalisée par leurs services.

Toutefois, la ville de Saint-Mandé souhaite que la centralisation des informations sur les comptages et consommations de ses bâtiments et installations d'arrosage soit accessible depuis le portail VEOLIA afin de pouvoir s'identifier en une seule fois pour l'ensemble des sites communaux.

**Mme TOUATI :** *Ce n'est pas une remise en cause de la délibération, mais par contre un problème sur sa formulation. L'avant-dernier paragraphe est ainsi rédigé : « Toutefois, la ville de Saint-Mandé souhaite que la centralisation des informations... ». Quand on souhaite, ce n'est pas une exigence. Que votons-nous ? Simplement le vœu ou une demande qui a été acceptée par Veolia ?*

**M. BEAUDOUIN :** *Nous allons regrouper toutes ces données et c'est dans ce sens-là que nous vous demandons de voter. Nous souhaitons, la délibération étant votée, pouvoir agir. Tant que la délibération n'est pas votée, nous ne pouvons pas agir. Dans un temps*

*précédant le vote, c'est-à-dire en quelques secondes, nous allons passer de l'acte de désir à l'acte d'action. C'est pour cela que le mot « souhaite » a été utilisé.*

**Mme ARTHUR :** *Veolia fait le remplacement des compteurs d'eau et la maintenance et cela ne coûte pas un centime de plus au SEDIF, puisque Veolia a délégué à M2O.*

**M. BEAUDOUIN :** *C'est prévu dans la DSP, Mme ARTHUR.*

**Mme ARTHUR :** *De toute façon, comme j'avais voté contre...*

Le Conseil Municipal a autorisé, Monsieur le Maire à signer les conventions relatives au service de télérelevé des compteurs d'eau à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'entreprise M2O.

31 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Michel MAHEROU.

2 contre : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU.

## **18. Réactualisation des tarifs des activités sportives et des tarifs de location des équipements sportifs au 1er septembre 2012**

**M. NECTOUX :** Lors de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2011, les tarifs des activités sportives et de location des équipements sportifs ont été modifiés.

Il est proposé que les tarifs soient actualisés à compter du 1er septembre 2012.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la réactualisation des tarifs des activités sportives.

**M. BEAUDOUIN :** *Merci, M. l'adjoint au maire chargé des sports. Y a-t-il des interventions ?*

**M. MAHEROU :** *Je regrette qu'il n'y ait pas les prix de 2011 à côté. Cela permettrait de faire une comparaison. Sur la plongée subaquatique il y a encore marqué « extérieur CAS EDF », mais l'EDF n'est plus là ! Cela a-t-il un rapport avec cela ou pas ? L'an dernier, j'avais fait la même réflexion.*

**M. NECTOUX :** *C'est toujours le club de l'EDF qui vient plonger à la piscine de Saint-Mandé.*

**M. MAHEROU :** *OK. Merci.*

Le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation des tarifs des activités sportives et des tarifs de location des équipements sportifs au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-

Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

1 abstention : M. Michel MAHEROU

### **19. Réactualisation des tarifs de location de salles municipales au 1er septembre 2012**

**Mme TRIMBACH :** Lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2003, les tarifs de location des salles municipales ont été modifiés, puis réactualisés depuis, en 2005, 2008, 2009, 2010 et 2011.

Il est proposé que les tarifs soient, à nouveau, actualisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la réactualisation des tarifs de location des salles municipales.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la réactualisation des tarifs de location des salles municipales au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

### **20. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention d'objectifs et de moyens - années 2012-2016 - entre la Ville de Saint-Mandé et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Mission Locale des Villes du Nord du Bois »**

**Mme DUSSUD :** La délibération n° 13 du 9 novembre 1998 a porté adhésion de la Ville de Saint-Mandé à la Mission Locale Intercommunale "Saint-Mandé, Vincennes, Fontenay-sous-Bois".

La délibération n° 12 du 18 janvier 1999 a porté approbation des statuts et du budget prévisionnel de la Mission Locale Intercommunale "Saint-Mandé, Vincennes, Fontenay-sous-Bois".

La délibération n° 30 du 18 décembre 2008 a donné autorisation à M. le Maire de signer la convention d'objectifs années 2009-2011 entre la Ville de Saint-Mandé et la Mission Locale des Villes du Nord du Bois.

Afin de poursuivre l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire couvert par le GIP "Mission Locale des Ville du Nord du Bois", il convient de passer une convention quinquennale d'objectifs et de moyens années 2012-2016 entre la Ville de Saint-Mandé et le GIP "Mission Locale des Villes du Nord du Bois", dont le siège est situé au 10 rue Dalayrac à 94120 Fontenay-sous-Bois.

Par cette convention, la Ville de Saint-Mandé et le GIP ont défini leurs engagements réciproques quant à la réalisation de l'objet du GIP qui est d'accompagner les jeunes Saint-Mandéens de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle, en assurant des

fonctions d'accueil, d'information et d'orientation. Ainsi, elle définit les modalités d'organisation et de financement du partenariat entre la Ville de Saint-Mandé et le GIP.

La Ville de Saint-Mandé versera au titre de l'année 2012 (exercice de référence : 2011) d'une subvention de 12 520 €. La fixation annuelle du montant de la subvention fera l'objet d'une négociation dans le cadre du conseil d'administration du GIP.

Ladite convention est conclue pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2012.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et la Mission locale pour les années 2012-2016.

### **21. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat 2012 avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne**

**M. MACHIN** : La Ville de Saint-Mandé a conclu, en 2010, un partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne, ceci afin de préserver et de développer une offre artisanale de proximité, attractive et de qualité.

Les deux parties s'accordent pour collaborer activement autour des 3 actions suivantes :

- l'observatoire de l'artisanat : un outil dynamique au service de la Ville et de la Chambre de métiers et de l'artisanat,
- l'accompagnement des cédants et des repreneurs d'entreprises,
- l'implantation de jeunes artisans porteurs de projet sur la commune.

En 2012, l'effort portera en priorité sur l'implantation d'un charcutier-traiteur ainsi que sur tous les commerçants-artisans cédants.

Au regard des résultats obtenus et de la nécessité de poursuivre le travail engagé, il apparaît opportun et utile de prolonger ce partenariat en 2012.

La convention 2012 précise les engagements de chacune des parties dans la réalisation d'un certain nombre d'actions économiques à entreprendre sur la commune de Saint-Mandé en faveur de l'artisanat, composante essentielle du tissu économique de Saint-Mandé et ce, aux côtés du service municipal du Développement économique et de l'Emploi.

La Ville de Saint-Mandé versera, en contrepartie des missions effectuées par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne, une subvention annuelle dont le montant pour l'année 2012 est fixé à 7 500 €.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer le renouvellement de cette convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et la Chambre des Métiers et de l'artisanat du Val de Marne dans le cadre du FISAC.

### **22. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat 2012 avec le Club d'entreprises Affaires & Convivialité**

**M. POLITO** : La Ville de Saint-Mandé a conclu un partenariat avec le club d'entreprises de Saint-Mandé Affaires & Convivialité en 2007, afin de renforcer le développement

économique sur son territoire, à travers la mise en œuvre d'actions destinées à accroître et promouvoir ses atouts.

Au regard des résultats obtenus et de la nécessité de poursuivre le travail engagé, il apparaît opportun et utile de prolonger ce partenariat en 2012.

La convention pour l'année 2012, précise les engagements de chacune des parties dans la réalisation d'un certain nombre d'actions économiques à entreprendre sur la commune de Saint-Mandé à destination des entreprises saint-mandéennes (à l'exclusion des commerçants et artisans) aux côtés du service municipal du développement économique et de l'emploi.

La Ville de Saint-Mandé versera une subvention annuelle. Le montant pour l'année 2012 est fixé à 15 000 €, versée en deux parties selon le calendrier suivant : 10 000 € en juin 2012, et les 5 000 restants étant subordonnés à la réalisation par le Club Affaires et Convivialité des objectifs fixés par la présente convention.

L'évaluation sera effectuée par le service municipal du développement économique et de l'emploi en décembre 2012.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat 2012 à passer entre la ville de Saint-Mandé et le Club d'entreprises Affaires et Convivialité.

**Mme TOUATI :** *Notre position sur le montant de la subvention qui est allouée à cette association. Je veux bien que l'action de cette association présente un grand intérêt pour la commune. Lorsqu'en commission, j'ai posé la question de savoir ce qui avait été fait, Mme DUSSUD m'a expliqué qu'il y avait eu environ, si je me souviens bien, 23 permanences à l'Espace Accueil Solidarité Emploi. Ces permanences sont de quelques heures pour l'année. Même si nous enlevons les mois d'été, cela fait environ 2 permanences par mois. Je pense que l'on pourrait très bien, en tant qu'élus, faire partie du jury au concours des stages du collègue. Nous n'avons peut-être pas besoin de payer une association pour cela. Bref, tout est à l'avenant. Vous refaites passer cette délibération. C'est votre politique. C'est votre choix. Dont acte.*

*En revanche, je me suis dit que selon votre logique, nous sommes dans un contexte économique qui impose à tout le monde de faire des efforts. La veille, lors de la commission Culture, des efforts avaient été demandés aux services. Les enfants iront à pied, ce qui n'est peut-être pas plus mal, à la piscine. Tout le monde, dans le cadre de votre budget, doit faire des efforts. Pourquoi cette association ne pourrait-elle pas, compte tenu du contexte, voir le montant de sa subvention baisser ? Il m'a été répondu par M. l'adjoint aux finances, que Saint-Mandé, conformément à votre souhait, avait pris le choix de ne baisser la subvention d'aucune association. Là encore, c'est très particulier. Il s'agit du montant de la subvention versée à cette association par rapport à ce qu'elle fait. Certaines associations à Saint-Mandé reçoivent davantage, et je n'irai évidemment pas remettre en cause la subvention donnée à la Saint-Mandéenne ou au Club de Hand. Là, ce sont 15 000 € que l'on donne à une association ! C'est très bien de se réunir entre membres. Je suis tout à fait pour la convivialité, mais de là à accorder une subvention de ce montant, même dans le cadre de votre politique, je ne comprends pas qu'il n'y ait pas une baisse du montant de la subvention allouée cette année au club Affaires & Convivialité.*



**M. BEAUDOUIN :** *Merci Mme TOUATI. Je vais essayer de vous répondre comme l'année dernière. D'abord, vous confondez un club d'entrepreneurs qui contribue au développement économique, social et local avec un club d'Affaires qui n'aurait pour finalité que le développement au profit de ses propres membres. Un club où l'on vient fumer le cigare et boire un cognac, le soir, en discutant de son chiffre d'affaires.*

*Les clubs d'entreprises comme Affaires & Convivialité, comme l'est le club des entrepreneurs de Vincennes ou celui qui a été monté à Fontenay-sous-Bois ou encore celui de Nogent-sur-Marne, participent au développement de l'association des collectivités de l'Est de Paris, et également au CAREEP, le salon des entrepreneurs de l'Est parisien, Françoise DUSSUD a dû vous le dire, sont des vecteurs. L'ACTEP a confié à ces associations le soin d'être le catalyseur du développement économique sur cet espace territorial. Nous nous battons pour qu'il y ait un développement économique. Nous fixons les entreprises. Nous sommes dans le cadre du Grand Paris et nous ne devons pas laisser passer cette capacité de développement. Il y a toujours, souvent, un développement qui se fait en dehors de l'Est parisien. Pour une fois, nous commençons par le Grand Paris, par le réseau métrophérique Orbival, etc. La première pierre de la première gare de la grande boucle a été posée la semaine dernière. Mme FOUGEROLE représentait Saint-Mandé à cette aventure magnifique. Il nous faut maintenant attirer les entreprises. Il faut les fixer et les garder. C'est tout le but de ces clubs qui contribuent à des actions de soutien et d'orientation et qui contribuent, vous l'avez dit, au développement économique et de l'emploi local. C'est l'économie qui crée la richesse que l'on peut redistribuer. En un mot, c'est l'économie qui fait le social et non pas l'inverse. C'est le CAREEP, je l'ai dit. C'est la permanence-conseil des créateurs d'entreprises, du lien entre les synergies dont nous avons besoin. C'est l'information comme il y en avait encore ce matin avec le petit déjeuner d'information pour les entreprises, pour échanger. C'est la logique sur les nouvelles technologies de la communication. C'est le MEDAT, le Ministère du Développement de l'Aménagement du Territoire auquel le gouvernement de la République a confié le rôle d'animation du Pôle Géosciences sur le plan du développement des colloques, pour l'instant sur la synergie qui doit se produire avec l'arrivée des grandes entreprises.*

*Vous savez que ce Pôle Géosciences comprend Météo France pour le climat, l'IGN, l'Institut national de l'information géographique et forestière, ce sont donc nos forêts et la géographie, et aussi le Service hydrographique et océanographique de la marine. Ce sont les fonds marins, deuxième territoire international maritime du monde. Ce sont eux qui animent le colloque annuel « Territoires de demain ». Ils ont également participé au concours des créateurs d'entreprises. Il y a une participation au réseau des investisseurs, le conseil. J'envoie toutes les entreprises qui s'installent à Saint-Mandé à ce club pour que l'on fédère sur Saint-Mandé une petite économie. On ne va pas reconstruire deux fois le Pôle Géosciences, ni même l'usine Renault ici. En conséquence, tous les gens qui ont une idée et qui sont en synergie, les TPE, il faut les mettre en réseau. Et c'est comme cela que nous allons créer, fixer et petit à petit développer une économie.*

*C'est leur rôle. Ils le font ainsi que du soutien à l'insertion professionnelle lorsqu'on leur demande de trouver des stages ou de l'apprentissage pour des jeunes qui vont dans cette voie que nous allons développer. Nous avons donc besoin d'un relais. Là aussi, on peut se demander si c'est une mission régaliennne d'une ville de faire ce genre de choses. Je ne le pense pas. Nous avons un lien. C'est une forme de délégation de service public. Nous aurions une, deux ou trois personnes de plus, cela nous coûterait certainement plus de*

15 000 €. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons avoir ce club qui réalise une part de mission, une fois de plus, de service public, sans avoir l'estampillage « service public » à nos côtés. Il est tout à fait légitime que cette association reçoive une subvention.

**M. MONTAGNON :** *Nous n'avons pas souhaité cette année voir à la baisse aucune des subventions aux associations qui animent notre ville. Elle le fait aux côtés du service développement économique et je me permets de lui rendre hommage sur le travail fait avec la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers. C'est un travail quotidien, extrêmement difficile puisque le commerce et l'artisanat souffrent beaucoup de l'e-commerce. Nous avons assisté à la Chambre de Commerce à ce que sera l'e-commerce de demain. Soyons clairs : dans dix ans, il n'y a plus aucun commerce dans la ville. Ce que j'ai vu m'a effrayé. Je crois que plus nous pourrions maintenir une activité, des contacts, de la rencontre et de la synergie, mieux nous nous porterons. Voilà pourquoi nous avons cette délibération une nouvelle fois, cette année.*

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de partenariat 2012 à passer entre la ville de Saint-Mandé et le Club d'entreprises Affaires et Convivialité.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

### **23. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental du Val de Marne pour la station Autolib, avenue Gallieni**

**Mme FOUGEROLE :** Par délibération du 7 septembre 2011, M. le Maire a été autorisé à signer la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et le syndicat mixte Autolib'.

Le projet est actuellement en cours de réalisation puisqu'une première station a vu le jour à la fin de l'année 2011 et qu'une autre est en cours de réalisation dans la rue Mongenot.

Cependant, la station située 178 avenue Gallieni, située sur la route départementale n° 120, se trouve sur le domaine public routier du Département du Val-de-Marne. Ce dernier ne désirant pas adhérer au syndicat mixte, ne souhaite néanmoins pas freiner les collectivités du département dans le déploiement du service Autolib'.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil Général propose à chaque commune concernée, de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental.

Cette convention, d'une durée maximale de 12 ans (soit la durée de la délégation de service public entre le syndicat mixte Autolib' et la Ville), permet ainsi à la Ville de continuer à

installer sur son territoire, en toute légalité, les différents équipements nécessaires au fonctionnement d'Autolib' (bornes de recharge, espace d'information, place de stationnement ...).

Cette mise à disposition se fera à l'euro symbolique et la Ville continuera à percevoir le montant total des redevances perçues, dans la limite de 50 000 euros par station.

**Mme ARTHUR :** *Ce n'est pas une question, c'est juste une observation et une explication de vote. Je voterai contre puisque j'ai voté contre l'installation d'Autolib sur le territoire de la commune. Je ne vais pas revenir là-dessus. J'ai lu dans la presse, à part l'opération de communication menée par la mairie de Paris, qu'Autolib n'avait pas encore atteint les objectifs escomptés 2 ou 3 mois après son lancement. Il n'est pas non plus absolument certain que les collectivités locales ne soient pas un jour amenées à compenser la perte financière ou le déficit de l'entreprise Bolloré. De toute façon, sur le principe nous avons voté contre et je voterai aussi contre l'adhésion à cette convention.*

**Mme FOUGEROLE :** *Je me permets de vous dire pourquoi cela n'a pas évolué aussi rapidement que prévu. Paris intra-muros pose problème. De nombreuses stations ont été mises en chantier et n'ont pu aboutir parce qu'il n'y avait pas de possibilité de raccordement avec ERDF. De ce fait, il a fallu retrouver des endroits pour créer ces stations et à chaque fois, l'étude demande au minimum 8 semaines pour avoir la certitude de pouvoir les réaliser. C'est la raison pour laquelle un nombre très important de stations qui devaient être terminées ne le sont pas parce que nous sommes en recherche de situation pour les réaliser.*

*Je ne sais pas si vous avez eu, Madame, les documents que je vous ai fait parvenir et qui m'ont été adressés par le syndicat mixte, vous donnant des chiffres. J'en ai beaucoup d'autres à vous présenter, mais je crois que cela est déjà assez complet et que vous pouvez vous faire une idée très précise de la situation du jour qui est très positive.*

**M. BEAUDOUIN :** *Il faudra d'abord attendre, pour avoir de vrais chiffres, que l'ensemble du réseau soit disponible. Ce qui n'est pas encore le cas. Vélib a aussi au départ été un peu compliqué et maintenant c'est un succès. Il faut naturellement donner sa chance à ce nouveau service, mais pour cela, encore faudrait-il que les 313 stations sur les 1 000 qui sont prévues soient mises en place pour que l'ensemble du système fonctionne. Deux nouvelles communes viennent d'y adhérer, plus le département des Hauts-de-Seine qui devrait donner un coup de fouet complémentaire et plus de nouveaux tarifs. Nous verrons cela.*

**Mme FOUGEROLE :** *La commune de Levallois-Perret avait prévu de faire toutes ses stations en parking public. Bien entendu, on ne peut pas faire autrement. Or, il avait été interdit de réaliser les stations en parking à cause du feu. Des tests ont été faits. Ils ont fait brûler une voiture dans un parking de chaque commune qui voulait des stations en parking pour voir si les conditions de ventilation étaient satisfaisantes. Elles ont été autorisées. Une délibération a donc été passée dans ces communes, que nous pourrions passer si nous devons construire et faire des stations dans les parkings publics. Là aussi, toutes les stations de Levallois-Perret avaient été mises en stand-by à cause des demandes de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET pour la sécurité de ces stations.*

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental du Val-de-Marne pour la station Autolib' avenue Galliéni.

31 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Michel MAHEROU.

2 contre : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU.

#### **24. Approbation des statuts de l'ACTEP modifiés, transformant l'association en syndicat mixte ouvert**

**Mme FOUGEROLE :** Par délibération du 17 juin 2011, le Conseil Municipal avait adopté à l'unanimité la transformation de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) ainsi que les statuts découlant de cette transformation.

Cette transformation a pour objet de permettre à l'Est parisien de jeter les bases prospectives de son développement (ce que fait actuellement l'ACTEP) mais aussi et surtout de conduire et porter des projets et actions innovants en obtenant de ses partenaires les concours financiers nécessaires.

Cependant, le Département de la Seine-Saint-Denis a fait connaître tardivement son souhait de ne pas rejoindre le futur syndicat mixte, ce qui porte désormais à 15 le nombre d'adhérents au futur syndicat mixte.

Afin de permettre la création du syndicat mixte, le Bureau de l'ACTEP a rencontré les Préfets de Région, du Val de Marne et de Seine Saint Denis, qui ont émis un avis favorable à la demande de création présentée par l'association.

Lors d'une rencontre en date du 8 février 2012, avec le Préfet de Seine Saint Denis, il a été décidé, pour sécuriser la procédure, que les communes, les 2 EPCI et le Département du Val de Marne délibèrent à nouveau sur les statuts modifiés, ne faisant plus mention du Département de Seine-Saint-Denis parmi les membres de l'ACTEP (article 2).

En vue de la création du syndicat au 1er septembre prochain, il est nécessaire que l'ensemble des collectivités intéressées ait délibéré avant le 30 avril 2012 de manière à ce que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale puisse rendre son avis fin juin 2012.

**Mme ARTHUR :** *Je voudrais connaître le nombre d'adhérents de l'ACTEP. Mme FOUGEROLE, vous avez dit 13, je crois, c'est ce que nous avons entendu ici. Or il est inscrit 15.*

**Mme FOUGEROLE :** *C'est une erreur. Vous devez avoir le détail quelque part. Il s'agit de la communauté d'agglomération et de la communauté de communes. Il y a une erreur. Par exemple pour la communauté de communes, Charenton-Saint-Maurice ont compté pour 2 à un moment donné. J'ai demandé la rectification. C'est pourquoi vous avez le papier sur table parce que certainement nous n'avons pas eu le temps de le mettre dans la machine.*

**Mme ARTHUR :** *D'accord, merci. Je voudrais savoir pour quelle raison le département de Seine-Saint-Denis a souhaité se retirer de l'ACTEP.*

**Mme FOUGEROLE :** *C'est un mystère.*

**M. BEAUDOUIN :** *Ce n'est pas tout à fait un mystère. Les schémas départementaux des intercommunalités se mettent en marche. Certaines communes ont souhaité se structurer en intercommunalité du côté de Montreuil, Bagnolet, etc. et il y a eu un combat assez féroce concernant le passage de la Grande boucle, en particulier sur le côté Est et il y a eu une opposition très farouche entre le Conseil Général du Val de Marne et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis. Nous nous sommes battus pour faire du Val de Fontenay une gare interrégionale et comme vous le savez, nous avons gagné. Ainsi, ce n'était pas tout à fait le schéma que souhaitait la Seine-Saint-Denis. L'ACTEP ayant joué un rôle extrêmement important avec ses parlementaires, ses maires, ses sénateurs, ses conseillers généraux et régionaux, nous nous sommes tous mobilisés de façon collective, un certain nombre de ressentiments rejaillissent sur ce sujet. Et puis, je pense que M. le président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis a un regard peut-être différent sur sa carte intercommunale, ce qui est tout à fait son droit et, pour l'instant, il a décidé de ne pas participer. Je parle sous le couvert de Françoise FOUGEROLE, c'est pour l'instant un refus que l'on pourrait qualifier de temporaire. Je pense que si la machine se met en route, la porte est toujours ouverte d'autant que des communes de Seine-Saint-Denis sont dans le syndicat mixte. Nous nous sommes bien battus pour le schéma du futur grand métro avec la branche Nogent-Val de Fontenay qui va devenir une grande gare intercommunale, puisqu'il y aura le Grand Métro, le RER A et le RER E, le tramway qui vient du T1, le Trans Val de Marne qui va continuer, il y a déjà 7 lignes de Bus. On voit bien qu'il y a un pôle de développement susceptible de s'intensifier. En plus, les communes de Rosny, Nogent-le-Perreux, Fontenay-sous-Bois ont engagé une réflexion, dans le cadre de l'ACTEP et poussées par l'ACTEP, pour développer économiquement une zone qui est constructible, permettant de créer, à court terme, 500 000 m<sup>2</sup> de bureaux et d'équipements publics ainsi que de logements. Nous voyons bien qu'autour de la gare il y a là aussi un pôle de développement très fort.*

*Ce qui va se faire là ne va pas se faire ailleurs. Cela explique peut-être la colère, que je pense passagère, du Conseil Général de Seine-Saint-Denis.*

Le Conseil Municipal a approuvé les statuts du futur syndicat mixte ouvert de l'ACTEP modifiés.

31 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe

POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Michel MAHEROU.

2 abstention : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU.

## **25. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val de Marne**

**M. DARNAULT** : La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales affiche l'objectif de simplifier l'organisation administrative afin de renforcer la démocratie locale et redonner de l'attractivité aux territoires.

L'objectif principal de la loi est qu'au 1<sup>er</sup> juin 2013, la carte intercommunale française soit achevée.

L'outil pour parvenir à cet objectif fixé par la loi est le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), qui servira par la suite, de cadre de référence à l'évolution intercommunale.

Le calendrier de la réforme prévoit que les collectivités et EPCI concernés doivent être consultés suite à la présentation du projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Les collectivités concernées disposeront alors d'un délai de 3 mois à compter de sa notification, pour rendre leur avis sur le projet de SDCI.

La présentation du SDCI du Val de Marne à la CDCI a eu lieu le 16 décembre 2011, Monsieur le Maire en a reçu notification le 20 décembre dernier.

Les objectifs poursuivis par la SDCI sont les suivants :

- la couverture intégrale du territoire par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),
- la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre,
- la réduction du nombre de syndicats mixtes ou intercommunaux.

Les départements de la Petite Couronne de la région parisienne ne sont pas couverts par l'obligation de couverture intégrale de leur territoire par des EPCI à fiscalité propre. Par conséquent, le SDCI du Val de Marne ne poursuit que les objectifs de rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre et la suppression de certains syndicats devenus obsolètes.

Ainsi, le SDCI ratifie la création d'un nouvel EPCI, qui réunit les communes :

- d'Ivry sur Seine,
- de Vitry sur Seine,
- de Choisy le Roi.

Cet EPCI a été créé à l'initiative des élus des communes concernées uniquement, sans aucune intervention préfectorale, le SDCI ne fait donc qu'acter cette création.

Concernant la suppression de syndicats intercommunaux, le SDCI propose la suppression de 5 syndicats :

- Syndicat des communes d'Arcueil-Gentilly et le fonctionnement d'un OPHLM,
- Syndicat des communes de Rungis, Thiais, Chevilly pour leur participation à la SAGAMIRIS (Société Ancienne de Gestion des Annexes du Marché de Rungis),
- Syndicat intercommunal pour l'Acquisition d'un Terrain Nécessaire à la Construction d'un Centre d'Aide par le Travail,
- Syndicat Intercommunal d'Etudes pour l'Accueil des Gens du Voyage (SIETAG),
- Syndicat Intercommunal Nationale 7.

Le projet justifie leur suppression par deux critères : l'absence d'activité financière en 2010 et en raison du fait que ces syndicats n'exercent plus qu'une activité résiduelle.

Le projet de SDCI tel que présenté par M. le Préfet du Val de Marne est donc sans incidences pour la ville de Saint-Mandé. Néanmoins la mise en œuvre du schéma est programmée pour le 1er juin 2013, de nouvelles propositions peuvent donc intervenir d'ici là, notamment suite à la consultation de la CDCI, après que la Préfecture ait recueilli l'avis de toutes les collectivités concernées.

Le Conseil Municipal a approuvé l'avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, tel qu'adressé par le Préfet du Val de Marne le 20 décembre 2011.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

1 contre : M. Michel MAHEROU

4 abstention : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

## **26. Participation des familles et de la Ville aux dépenses des séjours de printemps et d'été 2012**

Mme CARRESE : Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires de l'année 2012, afin de répondre aux souhaits exprimés par les familles Saint-Mandéennes, il convient d'organiser des séjours et mini séjours.

Selon les dispositions du Code des Marchés Publics, les prestataires ont été retenus par le biais d'une procédure adaptée.

Il est proposé les séjours suivants:

**Lot 1 :** du 16 au 20 avril pour les enfants d'âge maternel, un séjour dans les Vosges sur le thème de la ferme avec le prestataire "FOCEL".

**Lot 2 :** du 16 au 20 avril pour les enfants d'âge élémentaire, un séjour sur le thème du sport avec le prestataire "La Valade".

**Lot 3 :** du 9 au 13 Juillet pour les enfants d'âge maternel, un séjour sur le thème de la découverte du milieu marin est prévu. Ce lot s'est révélé infructueux. Des devis complémentaires sont demandés à des prestataires extérieurs pour l'organisation de ce séjour.

**Lot 4 :** du 9 au 13 juillet pour les enfants d'âge élémentaire, un séjour en Bretagne sur le thème de la voile et de la découverte du milieu marin avec le prestataire "PEP 94"

**Lot 5 :** du 9 au 20 juillet pour les enfants de CM1 et CM2, un séjour de réussite éducative en Lozère sur le thème du sport et d'ateliers de soutien en français et en mathématiques avec le prestataire "CEI, Club des 4 Vents".

Les conditions des séjours sont définies ci-après :

**Lot 1 :**

Coût du séjour: 485 euros par enfant  
Dates :Du 16 au 20 Avril 2012  
Lieu : Etival Clairefontaine (Vosges)  
Tarif par tranche: (quotient familial)

Tranches	Grille des barèmes	% de facturation	Coût du séjour par enfant
A	moins de 305€	20 %	97,00 €
B	de 305 à 610€	33 %	160,05 €
C	de 610 à 915€	50 %	242,50 €
D	de 915 à 1220€	67 %	324,95 €
E	de 1220 à 1525€	83 %	402,55 €
F	plus de 1525€	100 %	485,00 €

Hors commune = 485,00 €

Nombre d'inscriptions: 20 enfants



Tranche d'âges: 4/6 ans

Transport : Aller/retour en train avec transferts en car

Hébergement : Domaine privé avec un bâtiment à usage exclusif pour le groupe Saint-Mandéen

La prestation comprend :

- le transport aller-retour en train avec transferts en car entre la ville et le lieu d'hébergement
- la manutention des bagages avec un transporteur privé
- l'hébergement en pension complète dans un domaine privé de 2 hectares avec prairie, ruisseau, étang et forêt. Un des trois bâtiments est dédié pour le groupe Saint-Mandéen.
- les activités : Poney (4 séances et soins aux animaux), visite d'une ferme pédagogique avec ateliers de découverte (traite, soins...), visite d'un sabotier.
- l'assistance rapatriement, et une assurance civile couvrant les personnes, les bâtiments et les accidents.

### **Lot 2 :**

Coût du séjour: 341.50 euros par enfant

Dates : Du 16 au 20 Avril 2012

Lieu : Cublac (Corrèze)

Tarif par tranche: (quotient familial)

TRANCHE 1 = 68,30 €

TRANCHE 2 = 112,70 €

TRANCHE 3 = 170,75 €

TRANCHE 4 = 228,80 €

TRANCHE 5 = 283,45 €

TRANCHE 6 = 341,50 €

Hors commune = 341,50 €

Nombre d'inscriptions : 20 enfants

Tranche d'âges : 6/10 ans

Transport : Aller/retour en train avec transferts en car

Hébergement: Domaine privé avec un bâtiment à usage exclusif pour le groupe Saint-Mandéen

La prestation comprend :

- le transport aller-retour en train avec transferts en car entre la ville et le lieu d'hébergement
- la manutention des bagages en gare de Paris Austerlitz ou avec un transporteur privé
- l'hébergement en pension complète dans un corps de ferme, situé en campagne entouré d'une centaine d'hectares de prairies et forêts, à usage exclusif du groupe Saint-Mandéen.
- les activités: Arts du cirque (2 séances), VTT (2 séances) et 1 séance d'accrobranche, visite d'une ferme pédagogique avec ateliers de découverte (traite, soins...).
- l'assistance rapatriement, et une assurance civile couvrant les personnes, les bâtiments et les accidents.

### **Lot 3 :**

Le lot s'étant révélé infructueux, des devis complémentaires ont été demandé aux prestataires.

### **Lot 4 :**

Coût du séjour : 570 euros par enfant  
Dates : Du 9 au 13 Juillet 2012  
Lieu : La Trinité sur Mer (Morbihan)  
Tarif par tranche : (quotient familial)

TRANCHE 1 = 114,00 €  
TRANCHE 2 = 188,10 €  
TRANCHE 3 = 285,00 €  
TRANCHE 4 = 381,90 €  
TRANCHE 5 = 473,10 €  
TRANCHE 6 = 570,00 €  
Hors commune = 570,00 €

Nombre d'inscriptions : 20 enfants

Tranche d'âges : 6/10 ans

Transport : Aller/retour en train avec transferts en car

Hébergement : Structure à 800 mètres des plages, au cœur des marais salants.

La prestation comprend :

- le transport aller-retour en train avec transferts en car entre la ville et le lieu d'hébergement
- la manutention des bagages par la SNCF
- l'hébergement en pension complète sur un domaine à mi chemin entre marais et plage.
- les activités: Voile, pêche à pieds, visite d'aquarium, accrobranche et baignade aménagée.
- l'assistance rapatriement, et une assurance civile couvrant les personnes, les bâtiments et les accidents.

### **Lot 5 :**

Coût du séjour : 850 euros par enfant  
Dates : Du 09 au 20 Juillet 2012  
Lieu : Saint Rome de Dolan (Lozère)  
Tarif par tranche : (quotient familial)

TRANCHE 1 = 170€  
TRANCHE 2 = 280.50€  
TRANCHE 3 = 425€  
TRANCHE 4 = 569.50€  
TRANCHE 5 = 705.50€  
TRANCHE 6 = 850€  
Hors commune = 850€

Nombre d'inscriptions : 30 enfants

Tranche d'âges : CM1, CM2

Transport : Aller/retour en train avec transferts en car

Hébergement : Domaine privé en cohabitation avec d'autres groupes

**27. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de mise à disposition du terrain 16 rue de Bérulle 94 160 Saint-Mandé à passer entre la ville de Saint-Mandé et**

## **le Conseil Général du Val de Marne pour le centre de protection maternelle et infantile et la crèche départementale**

**Mme PALLIERE** : Depuis 1950, la Ville de Saint-Mandé et le Département de la Seine (ex. Conseil Général du Val de Marne) étaient liés par un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans.

Durant ce bail, l'activité du Conseil Général s'est développée par la création, d'une part, des crèches départementales « Bérulle 1 et 2 » et, d'autre part, du centre de Protection Maternelle et Infantile.

A l'issue de ce bail, le 31 décembre 2009, une convention de mise à disposition à titre provisoire, d'une durée d'un an, a été signée entre les deux parties, afin de permettre au Conseil Général de poursuivre son activité en faveur de la petite enfance sur Saint-Mandé.

Cette convention a été prorogée pour une durée d'un an par le biais d'un avenant qui est entré en vigueur le 1er janvier 2011.

Fin 2011, le Conseil Général et la Ville ont manifesté leur désir de pérenniser leur partenariat afin de maintenir l'activité départementale de la petite enfance sur le territoire de Saint-Mandé.

Or l'ancienne convention, de part sa durée, était jugée trop précaire eu égard aux moyens importants qui doivent être mobilisés pour l'entretien des équipements.

Il a donc été décidé de rédiger une nouvelle convention d'une durée de 5 ans permettant au Conseil Général de pérenniser son activité et de pourvoir efficacement à son fonctionnement.

***M. BEAUDOUIN** : Merci, Chère Claire pour cette importante délibération qui paraît toute simple, mais cela permet de poser les choses. Cela fait partie des travaux que nous avons menés lors de la visite du président du Conseil Général du Val-de-Marne, en présence de notre conseiller général et d'un certain nombre d'adjoints. Cela nous permettra demain d'ouvrir des études pour voir ce que nous pouvons faire de ce bâtiment qui sera, dans les années à venir, à rénover.*

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain 16 rue de Bérulle 94 160 Saint-Mandé à passer entre la Ville de Saint-Mandé et le Conseil Général du Val de Marne pour le Centre de Protection Maternel et infantile et la crèche départementale.

### **28. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat et le contrat de bail à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association les « petits castors » ; crèche parentale à Saint-Mandé – 2012 – 2013 –**

**Mme PALLIERE** : « Les Petits Castors », association type loi 1901, avait élaboré un projet d'établissement multi-accueil à gestion parentale visant à augmenter la capacité d'accueil des jeunes enfants Saint-Mandéens et à proposer un projet pédagogique animé par les parents et des professionnels de la Petite Enfance.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, la Ville avait souhaité s'y associer via une convention de partenariat qui a été approuvée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 décembre 2003.

Partant sur le postulat que ce type de structure, d'une capacité de seize enfants, ne peut trouver son équilibre budgétaire que par une aide extérieure, cette convention s'articule autour de deux volets :

- une subvention de fonctionnement d'équilibre d'un montant de 112 300 €,
- la mise à disposition, sous forme d'un contrat de bail précaire, de la Maison du Petit Prince moyennant un loyer mensuel de 3 000 €.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention de partenariat et le contrat de bail à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association les "Petits Castors" - crèche parentale à Saint-Mandé 2012 2013 -.

### **29. Réactualisation des tarifs des activités de la Maison des Marronniers au 1er septembre 2012**

**Mme OSMONT** : A l'instar des années précédentes, il convient d'augmenter les tarifs des activités de la Maison des Marronniers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Les tarifs sont modifiés comme suit :**

	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Inscription annuelle des Saint Mandéens	19,00€	20,00€
Stages	11,40€	12,00€
Clubs	11,40€	20,00€
Ateliers personnalisés (1 heure)	2,10€	2,50€

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la réactualisation des tarifs des activités de la Maison des Marronniers applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

### **30. Participation des familles et de la ville aux dépenses du séjour inter générations du printemps 2012 de la Maison des Marronniers**

**Mme CELLARD** : Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires de printemps et afin de répondre aux souhaits exprimés par les familles Saint-Mandéennes, il convient d'organiser un séjour intergénération. Les adhérents de la Maison des Marronniers seront acteurs de l'élaboration du programme d'activités.

Il vous est proposé un séjour intergénération, organisé par les animateurs de la Maison des Marronniers, avec les prestataires extérieurs :

- Bol d'Air Aventure : Fantasticable (variante tyrolienne) et accrobranches
- Association Vélo rail
- La Source du Tampa : hébergement en pension complète
- AEP : location d'un car avec chauffeur pour toute la durée du séjour

Ce séjour concerne les adhérents, jeunes et adultes, pour 15 inscriptions minimum et 26 inscriptions maximum, durant les vacances scolaires de printemps 2012.

<b>Coût du séjour :</b>	6695,66 euros  <b>401,74 euros</b> pour les adultes  <b>116,06 euros à 580,30 euros</b> pour les 11-25 ans
<b>Dates :</b>	du 16 au 19 avril 2012
<b>Thème :</b>	Intergénération
<b>Lieu :</b>	Franche Comté
<b>Tarif par tranche pour les 11-25 ans: (quotient familial)</b>	
Tranche A	116.06€
Tranche B	191.50€
Tranche C	290.15€
Tranche D	338.80€
Tranche E	481.65€
Tranche F	580.30€
<b>Tarif pour les + de 25 ans</b>	<b>401.74 €</b>
<b>Nombre d'inscription :</b>	de 15 à 26
<b>Tranche d'âge :</b>	Intergénération
<b>Transport :</b>	Aller/retour en car de location
<b>Hébergement :</b>	Structure d'accueil collectif
<b>Prestations :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bol d'Air Aventure : Fantasticable (variante tyrolienne) et accrobranches</li> <li>- Association Vélo rail</li> </ul>

Les prestations ne comprennent pas l'encadrement. Celui-ci se fera par des animateurs travaillant à la Maison des Marronniers.

La participation des familles est calculée en fonction du barème des séjours de vacances (quotient familial) pour les 11- 25 ans.

La Ville prendra en charge la différence entre la participation des familles et le coût du séjour, les bons CAF venant en déduction du prix du séjour.

Les adhérents de la Maison des Marronniers et inscrits depuis au moins 3 mois révolus à la date de l'inscription du séjour concerné, seront prioritaires pour les séjours de vacances.

La participation des familles sera encaissée dans le cadre de la régie.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la participation des familles et de la Ville aux dépenses du séjour intergénération du printemps 2012 (en Franche-Comté).

### 31. Réactualisation des tarifs des activités de la Maison pour Tous

**M. CLERC-RENAUD** : Dans le cadre des activités de la saison 2012-2013 de la Maison pour Tous, il est proposé une réactualisation des tarifs.

- la cotisation d'inscription :

Pour un usager Saint-Mandéen : 21,30 € (+1,91% par rapport à 2011),

Pour un usager non Saint-Mandéen : 36.00 € (+1.98% par rapport à 2011).

- le montant des participations financières aux ateliers appliqué aux Saint-Mandéens et aux non Saint-Mandéens (cf : tableaux en annexe).

De plus, il est proposé de permettre aux usagers de participer aux stages sans s'acquitter du paiement de la cotisation d'inscription.

Atelier	Tarifs usagers Saint-Mandéens (€)		Tarifs usagers non Saint-Mandéens (€)	
	<i>Adultes</i>	<i>Enfants</i>	<i>Adultes</i>	<i>Enfants</i>
Espagnol	<b>326.80</b>	-	<b>392.00</b>	-
Hébreu	<b>326.80</b>	<b>293.10</b>	<b>392.00</b>	<b>351.70</b>
Italien	<b>326.80</b>	<b>293.10</b>	<b>392.00</b>	<b>351.70</b>
Russe	<b>326.80</b>	-	<b>392.00</b>	-
Japonais	<b>326.80</b>	<b>293.10</b>	<b>392.00</b>	<b>351.70</b>
Chinois	<b>326.80</b>	<b>293.10</b>	<b>392.00</b>	<b>351.70</b>
Anglais	<b>326.80</b>	<b>293.10</b>	<b>392.00</b>	<b>351.70</b>
Portugais	<b>326.80</b>	<b>293.10</b>	<b>392.00</b>	<b>351.70</b>
Arabe	<b>326.80</b>	<b>293.10</b>	<b>392.00</b>	<b>351.70</b>
Allemand	<b>326.80</b>	<b>293.10</b>	<b>392.00</b>	<b>351.70</b>
Peinture	<b>405.00</b>	-	<b>486.00</b>	-

Peinture sur porcelaine	<b>295.20</b>	-	<b>354.30</b>	-
Dessin	<b>272.10</b>	<b>242.70</b>	<b>326.60</b>	<b>291.30</b>
Dessin peinture collage	-	<b>196.50</b>	-	<b>235.70</b>
Sculpture modelage	<b>242.70</b>	<b>242.70</b>	<b>291.30</b>	<b>291.30</b>
Loisirs créatifs	-	<b>272.10</b>	-	<b>326.60</b>
Dessin – peinture	<b>295.20</b>	-	<b>354.30</b>	-
Mosaïque	<b>272.10</b>	-	<b>326.60</b>	-
Calligraphie	<b>242.70</b>	<b>242.70</b>	<b>291.30</b>	<b>291.30</b>
Poterie	-	<b>196.50</b>	-	<b>235.70</b>
Couture	<b>272.10</b>		<b>326.60</b>	-
Réfection de siège	<b>312.10</b>		<b>367.20</b>	-
Initiation à la musique	-	<b>196.50</b>	-	<b>235.70</b>
Eveil musical	-	<b>196.50</b>	-	<b>235.70</b>
Eveil corporel	-	<b>196.50</b>	-	<b>235.70</b>
Eveil à la danse	-	<b>196.50</b>	-	<b>235.70</b>
Arts du cirque	-	<b>196.50</b>	-	<b>235.70</b>
Comédie musicale	-	<b>196.50</b>	-	<b>235.70</b>
Théâtre	-	<b>231.10</b>	-	<b>277.30</b>
Bridge	<b>405.00</b>	-	<b>486.00</b>	
Bridge partie libre	<b>110.00</b>	-	<b>132.00</b>	-
Histoire de l'art	<b>272.10</b>	-	<b>326.60</b>	-
Danse Orientale	<b>266.80</b>	<b>196.50</b>	<b>320.30</b>	<b>235.70</b>
Salsa	<b>266.80</b>	-	<b>320.30</b>	-
Danse de salon	<b>272.10</b>	-	<b>326.60</b>	-
Country	<b>231.10</b>	-	<b>277.30</b>	-
Rock et boogie	<b>231.10</b>	-	<b>277.30</b>	-

Flamenco	272.10	-	326.60	-
Hip hop	-	231.10	-	277.30
Tango argentin	272.10	-	326.60	-
Gym	286.80	-	344.20	-
Yoga	231.10	-	277.30	-
Modern Jazz	231.10	196.50	277.30	235.70
Pilates	312.10		374.50	
Sophrologie	286.80	-	344.20	-
Qi gong	286.80		344.20	
Danse Africaine	231.10	196.50	277.30	-

Le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation des tarifs des activités de la Maison pour Tous applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

1 abstention : M. Michel MAHEROU

### **32. Réactualisation du règlement intérieur de la Maison pour Tous au 1er septembre 2012**

**Mme BRONSZTAJN** : Afin de mettre en application la décision relative aux inscriptions aux stages qui permet aux usagers de participer aux stages sans s'acquitter du paiement de la cotisation d'inscription, il convient de réactualiser le règlement intérieur applicable au 1er septembre 2012 comme suit :

Condition d'inscription :



- Vous acquitter du paiement du stage (chèque « à l'ordre du Trésor Public », carte bancaire ou espèces) et, le cas échéant, en fonction du stage choisi, la participation financière aux frais de matériels nécessaires à la poursuite de celui-ci,
- Les usagers d'autres communes se verront appliquer une majoration de 20% du tarif Saint- Mandéen,
- Fournir la fiche d'inscription complétée et signée,
- Justificatif récent de domicile (quittance de loyer, relevé d'électricité ou de téléphone),
- Fournir un certificat médical pour les stages danses, éveil corporel, initiation aux arts du cirque, gymnastique et yoga,
- Fournir le règlement intérieur complété et signé.

Le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation du règlement intérieur de la Maison pour Tous applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

29 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, M. Michel MAHEROU

4 abstention : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

### **33. Réactualisation des tarifs d'inscription du Conservatoire Robert Lamoureux au 1er septembre 2012, des nouveaux cursus proposés et des modifications effectuées dans différents cycles**

**M. ARLETTE :** Comme les années passées, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs du Conservatoire Robert Lamoureux.

Ces nouveaux tarifs, applicables à partir du 1er septembre 2012, tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie, des nouveaux cursus proposés et des modifications effectuées dans différents cycles.

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée :

- soit en un seul versement à l'inscription (septembre),
- soit en trois fois, à raison d'un versement à l'inscription et des deux autres en janvier et avril.

Les étudiants de moins de 25 ans bénéficient du tarif enfant sur présentation d'un justificatif de scolarité.

Toute pratique supplémentaire qu'elle soit instrumentale ou chorégraphique bénéficie d'un tarif unique pour les usagers Saint-Mandéens ou extérieurs à la commune.

**Mme TOUATI :** *Cette délibération est l'illustration de ce que je disais tout à l'heure. On augmente les impôts locaux et on augmente toutes les activités proposées par la ville. On dit que c'est le coût de l'inflation, je veux bien, mais le coût de l'inflation est-il une bonne mesure pour chiffrer les tarifs d'activités culturelles et musicales ? Je n'en suis pas certaine.*

*Tous les ans, il y a une augmentation des impôts, plus une augmentation des tarifs des activités.*

**M. MONTAGNON :** *Oui. Je ne sais pas si vous étiez à la commission Culture. Nous sommes allés bien au-delà des augmentations. Il y a eu un remaniement un peu général pour s'adapter, en effet, à la situation. Je vous ferai quand même remarquer que nous avons étendu aux étudiants, jusqu'à 25 ans, le tarif des enfants. C'est quand même aussi un effort de la Ville. En plus, nous nous étions aperçus que lorsqu'il y avait une deuxième activité pour les non Saint-Mandéens, cela devenait hors de propos et, là aussi, nous avons modifié le texte. Nous essayons de nous adapter, de travailler intelligemment. Nous ne faisons pas simplement une augmentation pour le plaisir d'augmenter. C'est tout ce que je voulais dire. De plus, rappelons que notre philosophie est d'avoir un équilibre entre l'impôt et le tarif. Cela me paraît évident. Nous essayons de travailler dans l'équilibre.*

Le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation des tarifs du Conservatoire Robert Lamoureux.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelynne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

1 abstention : M. Michel MAHEROU

### **34. Réactualisation des tarifs des ateliers musiques actuelles au 1er septembre 2012**

**M. WEIL :** Comme lors du Conseil Municipal du 10 mars 2011, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs des ateliers musiques actuelles du service Activités musicales.

A compter du 1er septembre 2012, les tarifs des ateliers musiques actuelles sont fixés comme suit :

- pour un cours collectif hebdomadaire d'une heure, ou pour un cours individuel hebdomadaire de 30 minutes de : chant, piano, guitare, la participation financière est fixée à 250 euros par année.

- pour un cours individuel hebdomadaire d'une heure de : chant, piano, guitare, la participation financière est fixée à 500 euros par année.

Réductions sur les cotisations :

- Familles 2 personnes - 15 % (pour la deuxième personne),

- Familles 3 personnes - 30 % (pour la troisième personne).

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée :

- Soit en un seul versement à l'inscription (encaissements en numéraire, par CB ou par chèque),

- Soit en trois fois, à raison d'un versement à l'inscription et deux versements trimestriels par prélèvements automatiques obligatoires en janvier et en avril (le 15 de chaque mois concerné).

La participation des familles sera déposée sur un compte de dépôt de fonds au Trésor public ouvert à la Trésorerie générale de Créteil au nom de la Régie de recettes du Conservatoire Robert Lamoureux.

Les recettes seront inscrites aux chapitres et articles correspondant au Budget communal.

Le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation des tarifs des ateliers musiques actuelles du Service activités musicales applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

1 abstention : M. Michel MAHEROU

### **35. Application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales**

**M. BEAUDOUIN** : Il vous est demandé de prendre acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- approbation d'un contrat de cession de droit d'exploitation de la lecture « 1Q84 destination Murakami » par l'association « La voie des livres » avec Marc Roger

- approbation d'un contrat de vente relatif à la diffusion du spectacle « Contes d'Hiver » par la compagnie du Chameau.

### **36. Questions diverses**

**Mme ARTHUR :** *J'ai deux questions. L'une spécifiquement sur la culture que je me permets de poser parmi les questions diverses. Je l'avais déjà évoqué, lors de la commission Culture. Il s'agit de la médiathèque et notamment de la salle de travail. La nouvelle bibliothèque est intéressante parce qu'il y a beaucoup plus de rayonnages et l'accès aux livres est facilité pour les lecteurs. Par contre, je le vois puisque je la fréquente, ce qui manque cruellement ce sont des places pour les élèves, les étudiants qui veulent venir travailler dans un endroit un peu tranquille. Il manque des places assises, c'est évident. Une salle était dédiée à cela, mais elle est fermée parce qu'il n'y a pas de personne pour surveiller. Quelques places sont dans la salle de lecture en bas, mais il y a quand même du bruit. Les périodes d'examen vont arriver. Dans l'ancienne formule, lorsque la salle d'étude en bas était ouverte, elle était toujours pleine à partir du mois de mai. Je pense que nous pourrions offrir à nos jeunes Saint-Mandéens un cadre tranquille dans lequel ils peuvent se concentrer et travailler les jours de la semaine et notamment le samedi.*

**M. BEAUDOUIN :** *La deuxième question, Mme ARTHUR ?*

**Mme ARTHUR :** *La deuxième question n'a rien à voir. Et j'ai reçu un courrier de quelqu'un qui vous a écrit et qui me demande d'intervenir pour avoir une réponse. Il s'agit de M. et Mme ATTIA, qui habitent...*

**M. BEAUDOUIN :** *... Qui ont écrit pour la lettre type concernant les antennes.*

**Mme ARTHUR :** *Je ne sais pas si c'est une lettre type.*

**M. BEAUDOUIN :** *Si, parce que j'en ai reçu plusieurs. Ils vont avoir la réponse. Elle a dû s'égarer. Je ne sais pas pourquoi.*

**Mme ARTHUR :** *Ils vous ont écrit deux fois et me demandent de savoir quand ils auront une réponse.*

**M. BEAUDOUIN :** *La deuxième est arrivée aujourd'hui !*

**Mme ARTHUR :** *Le 9 mars ! Elle est datée du 9 mars.*

**M. BEAUDOUIN :** *Le temps que cela arrive par la poste... Elle est arrivée aujourd'hui. C'est pour cela que je suis bien au courant. Je n'ai pas compris pourquoi on n'avait pas répondu à M. et Mme ATTIA puisque j'en ai reçu une qui m'avait amusé parce que c'était quelqu'un qui habite au-dessus de chez vous, rue Paul Bert.*

**Mme ARTHUR :** *Ah bon ! Je n'y suis pour rien.*

**M. BEAUDOUIN :** *Cela m'avait amusé parce que j'avais fait le rapprochement avec votre adresse, c'est tout. Pour les ATTIA, je ne sais pas pourquoi nous n'avons pas répondu puisque nous avons des explications à donner, naturellement.*

**Mme ARTHUR :** *Je peux leur dire que vous allez leur répondre ?*

**M. BEAUDOUIN :** *Demain. J'ai demandé qu'on leur réponde. Je n'ai pas compris pourquoi on n'avait pas répondu. C'était tellement simple de répondre. Ce doit être une erreur. Il y a beaucoup de courrier. J'avais envoyé ma réponse avec mes gribouillis habituels c'est-à-dire que j'ai mis deux grands traits rouges en demandant pourquoi on n'avait pas répondu. Voilà pour les explications.*

**M. MONTAGNON :** *Je dois dire que vous me prenez de court. Je sais qu'il y a eu un problème ponctuel. Nous avons eu des absences pour maladie, etc., mais pour moi la salle de lecture était rouverte. Dès demain matin, je vais m'enquérir et vérifier qu'effectivement elle soit bien rouverte. Pour moi cela était un problème ponctuel. La commission Culture a eu lieu il y a déjà un petit moment. Il n'est pas du tout prévu de fermer la salle de lecture. Nous l'avons réaménagée.*

**M. BEAUDOUIN :** *Il y a d'abord peut-être un peu trop de monde. C'est une certitude. Il y a peut-être aussi un problème de discipline. C'est ce que vous avez sous-entendu, je suppose ?*

**Mme ARTHUR :** *Il y a des gens qui travaillent en bas, dans la salle.*

**M. MONTAGNON :** *Ce n'est pas adapté.*

**M. BEAUDOUIN :** *Très bien. C'était pour vous faire préciser votre question, Mme ARTHUR.*

*C'est une excellente question. Il y a une quinzaine d'années, j'ai voulu la Maison des Marronniers pour que des gens qui n'avaient pas de place chez eux puissent faire leurs études tranquillement. Nous avons ouvert un certain nombre de salles de ce type. Maintenant, la bibliothèque attire parce qu'il y a la prise informatique et l'accès à des documents nécessaires pour faire des études.*

**Mme PALLIERE :** *Nous sommes tout à fait conscients de ce problème. S'il y a un problème exprimé par les jeunes adultes, c'est bien celui de trouver des endroits où travailler tranquillement. Nous avons réfléchi avec le service Famille et notre idée est de recenser ce qui peut exister comme locaux libres le soir et de trouver un système de surveillance qui ne serait pas très onéreux. Il est évident que nous ne pouvons pas laisser des clés, comme cela, à des gens, pour eux et pour la sécurité des bâtiments. Nous sommes vraiment conscients de cela et nous allons essayer de trouver des solutions adaptées, surtout en période d'examen.*

**M. BEAUDOUIN :** *Une première réponse que nous pourrions peut-être donner est la salle que nous allons obtenir auprès de la résidence étudiante, à l'IGN, avenue Pasteur. C'est une salle de 370 m<sup>2</sup> environ qui servira pour des anniversaires, des mariages, mais aussi des expositions, des réunions d'associations. Nous avons des demandes de salles et nous sommes un peu contraints. Nous allons bientôt créer le guichet unique, avenue de Liège à l'entrée de la bibliothèque, un service très complet pour chaque Saint-Mandéens. Il faut également que nous trouvions des places de remplacement. Nous voyons bien qu'il y a un problème de place. C'est la aussi que nous réfléchissons, comme je le disais tout à l'heure, sur les espaces publics de la troisième phase du futur pôle IGN où nous aurons des espaces nécessaires ou peut-être la couverture du RER. C'est à long terme, bien sûr, mais à court terme, il faut que nous trouvions des solutions pour permettre et faciliter l'accès à celles et*

ceux qui veulent étudier. Vous avez entièrement raison. C'est un de nos soucis. Nous avons déjà créé des choses, mais il faut les améliorer.

**M. MAHEROU :** Tout à l'heure sur le point du PV, j'ai oublié de dire que le montage était très bien fait. On peut très bien lire ce PV. Je l'avais déjà demandé il y a quelque temps. Je dis donc merci aux personnes qui ont fait ce montage.

**M. MAHEROU :** j'ai une grande question avec point A, B et C. M. le Maire, je vous rappelle que, comme les personnes qui sont autour de cette table, nous avons été élus conseillers municipaux le 9 mars 2008 dans des circonstances, vous semblez peut-être l'oublier, du moins à mon égard, je ne sais pas si les autres personnes sont logées à la même enseigne que moi, mais j'ai trois cas.

Le premier cas, fin février, vous avez reçu le ministre israélien du Logement à Saint-Mandé pour une visite des logements sociaux, etc. C'est tout à fait normal. Tout ministre a le droit de venir à Saint-Mandé. Nous l'accueillerons toujours gentiment, je l'espère. Je ne sais pas si d'autres personnes ont été prévenues ou pas, moi je n'ai pas été prévenu, je n'ai pas été invité. Je vous demanderai pourquoi ? Vous savez que je m'intéresse beaucoup aux logements sociaux et à la mixité sociale à Saint-Mandé. C'est dans ce sens que je le dis.

Ensuite, le deuxième cas. Je vois dans le dernier BMO du mercredi 11 janvier, que vous avez, avec M. Jean-Pierre NECTOUX, l'adjoint chargé de la sécurité, présenté les vœux de la nouvelle année aux forces de sécurité. Les forces de sécurité sont la gendarmerie, la police municipale, la police nationale, les pompiers. C'est pareil, je n'ai reçu aucune invitation, je n'étais pas au courant. Je demande juste pourquoi pour certains vœux. Je m'intéresse également la sécurité à Saint-Mandé. C'est important.

Le point C. Là, je ne suis pas content ! Franchement ! Je vois dans le dernier BMO que vous avez reçu le général Gilles GLIN, le patron des sapeurs-pompiers de Paris. Et là ! Ne pas m'en avvertir ! Ancien sapeur-pompier de Paris, trésorier des anciens sapeurs-pompiers du Val-de-Marne, association Est Seine-Val de Marne ! Alors là ! Je ne suis vraiment pas content ! Pouvez-vous me dire pourquoi ? Je signale que mon collègue Jean-Pierre NECTOUX fait partie de notre association. Merci Monsieur le Maire.

**M. BEAUDOUIN :** M. MAHEROU, en trois points :

Pour le général GLIN, je suis député et il vient voir le député. Je suis maire et il vient voir le maire de la première commune qui a accueilli les célébrations du bicentenaire de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et il vient voir le membre du conseil d'administration de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. C'est moi qu'il vient voir et donc je le reçois es qualité. Et quand je le reçois es qualité de maire, je le reçois au nom de tout le conseil municipal.

Deuxième chose, le ministre israélien de la Construction et du Logement est venu pour étudier en France quelles sont les techniques et les systèmes de construction de logements sociaux. Le gouvernement m'a demandé, en tant que premier vice président du groupe d'amitiés France- Israël à l'Assemblée Nationale de recevoir ce ministre pour lui expliquer et lui faire expliquer quelles étaient les dispositifs de construction de logements sociaux en France. Nous avons fait une visite de la cité Pasteur et de la construction de l'IGN. Je l'ai reçu sans autres personnes que les gens de Valophis Habitat, spécialistes du logement

social dans le département du Val-de-Marne, qui sont venus en experts expliquer le dispositif avec ma propre participation.

Quant aux vœux de la police, nous avons une série de vœux lors du mois de janvier. Nous avons toujours fait comme cela. Avant chaque conseil municipal, j'évoque ces vœux sans aucun problème et tout le monde y est le bienvenu, naturellement. Ces vœux sont dans l'agenda qui est reçu par chaque conseiller municipal et naturellement, c'est une erreur de typographie qui est due à Monsieur le directeur général des services qui veillera la prochaine fois à ce que l'agenda des conseillers soit le plus clair possible. Par définition, tout est public et il n'y a pas d'ostracisme auprès de qui que ce soit dans cette bonne mairie.

**M. MAHEROU** : Merci Monsieur le Maire. Je voulais également remercier les personnes, je pense que cela vient de la direction générale, qui ont fait l'organigramme que nous avons enfin. Merci à eux. Je voulais vous poser une autre petite question. Avez-vous les dates des prochains conseils s'il vous plaît ? Avec toutes les dates qui arrivent, il faut que nous puissions gérer tous ces week-ends, s'il vous plaît. Merci.

**M. BEAUDOUIN** : Le prochain conseil a lieu le 26 juin 2012. Je pense que cela a déjà dû être envoyé par mail puisque j'ai donné cette date il y a bien un mois. Vous l'avez donc reçu par mail et je suppose que les différentes dates de commissions vont suivre, si tant est qu'elles ne soient pas déjà connues.

Enfin, je vous rappelle que nous avons, les 22 avril et 6 mai, les élections présidentielles et ensuite législatives. Il y a des bureaux de vote à tenir. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont répondu à la demande de participation pour la présidence ou vice-présidence de tableaux. N'ont pas encore répondu Mme JUSOT, Mme GAUBERT et M. GREAU. Si vous pouvez demander à David GREAU s'il peut répondre ? S'il peut ou pas, ce n'est pas un reproche. Je demanderai à Mme JUSOT et Mme GAUBERT de bien vouloir répondre. Cela nous permettra de faire le tableau que nous vous enverrons, comme de tradition, en temps et en heure.

Je vous rappelle que le service de police nationale est le seul habilité à délivrer les procurations concernant ces élections. Nous sommes d'accord avec le commissaire de police pour qu'il y ait une extension des horaires de présence de la police nationale au poste de police de Saint-Mandé et qu'il y aura une extension des horaires de service au commissariat de Vincennes pour ce faire.

Nous avons d'autres manifestations traditionnelles et pour que M. MAHEROU se sente invité, je demande à M. NECTOUX de les rappeler avant que nous fermions ce conseil.

**M. NECTOUX** : La prochaine manifestation aura lieu après-demain pour la Saint-Patrick. Je vous signale que le directeur général des services de Drogheda viendra 36 heures, accompagné d'une adjointe au maire qui était là le jour de la signature, en septembre dernier.

Deux concerts d'orgues auront lieu à l'église, le 19 et le 26.

Le festival du CMJ aura lieu le samedi 24.

La cérémonie de la citoyenneté avec la remise des cartes d'électeurs aux jeunes aura lieu le lundi 26.

*Ensuite, pour aller jusqu'à la fin du mois, le printemps des bébés aura lieu le 31 mars.*

*Par contre, la prise d'armes de la PSN de Marine qui devait normalement avoir lieu le 31 mars au matin a été annulée cet après-midi, du fait de la réserve et reportée probablement au 8 mai.*

**M. MAHEROU** : *Le 31 mars et la cérémonie a lieu à 10 heures.*

**M. BEAUDOUIN** : *Pour votre information, vous êtes invités, vous allez recevoir l'invitation, le 20 mars à 11 heures avec l'inspecteur d'Académie pour inaugurer le labo langues que nous avons voulu. C'était un engagement électoral que nous avons fait devant les Saint-Mandéens. Il fonctionne déjà très bien. C'est une très belle réalisation. Le Ministre de l'Éducation nationale devait venir l'inaugurer, mais la réserve électorale arrivant, hélas, il n'a pas pu le faire. Cela est bien dommage parce que c'est un outil tout à fait exceptionnel et l'invitation pour le ministre, que j'avais moi-même oublié, a été faite par l'inspecteur d'Académie qui juge que cet élément est tout à fait exceptionnel. Très peu de villes le mettent en marche pour les maternelles, primaires et les jeunes de leur ville.*

*Mes chers collègues, je vous souhaite une très bonne nuit. À très bientôt dans Saint-Mandé.*